

**A nos collaborateurs,
A nos abonnés,
A nos lecteurs,**

Avec le présent numéro s'achève la quinzième année d'existence de notre « Bulletin ». Tel un pionnier qui n'avance qu'à grand-peine, se heurtant sans cesse aux difficultés, il a fait son chemin à travers les obstacles de toute nature, malgré la modicité de nos ressources et l'insuffisance de nos moyens de propagande, côtoyant ici maints précipices, gravissant ailleurs d'arides pentes, soutenu toujours par une foi inébranlable en sa mission, certain du succès final. La route qu'il s'est frayée s'ouvre largement à ceux qui s'y engageront après nous pour mettre en valeur les terres que nous avons défrichées. L'avenir s'annonce plein de promesses qui, une fois réalisées, viendront récompenser les abonnés et rédacteurs de la première heure, récompense hélas posthume pour beaucoup d'entre eux.

Par un travail incessant et opiniâtre, nous avons, durant quinze ans, tenté de fléchir les égoïsmes personnels, les nationalismes étroits et orgueilleux, les particularismes tenaces, ronces aux tiges hérissées d'épines, inextricables fourrés où bien peu de Francs-Maçons voulurent s'aventurer avant nous. Les résultats obtenus nous obligent à ne pas ralentir notre effort. Souvenons-nous que les broussailles et les lianes auraient vite repris leurs droits et qu'il faut que l'avant-garde des pionniers soit suivie de près, au fur et à mesure qu'elle avance, par ceux qui feront du terrain, naguère inculte, une région ouverte à tous, pour le bien de chacun.

Tous nos amis ont le devoir d'entraîner à leur suite les FF.'. restés jusqu'ici insensibles à notre action. Les neuf dixièmes des Maçons répandus sur la surface du globe n'ont jamais essayé de faire de la chaîne symbolique une réalité, en s'unissant, non seulement par des symboles, mais par des actes, à leurs FF.'. de tous les pays. La fraternité que nous voulons instituer entre les peuples ne pourra devenir effective que lorsque les Francs-Maçons eux-mêmes l'auront solidement établie entre eux, par-delà les frontières et les Obédiences dont ils relèvent. L'universalité maçonnique ne peut plus rester enfouie dans nos rituels et être considérée comme un sentiment passif, un pur idéal; tout nous démontre, au contraire, qu'au point de vue social, économique et politique, les peuples dépendent les uns des autres, si bien que nul ne peut se passer de son voisin. Ils sont solidaires dans la paix et l'adversité; les bienfaits ou les malheurs qui surviendront seront subordonnés à l'attitude qu'ils adopteront, aussi bien à l'égard de leurs voisins que dans l'administration même de leurs affaires intérieures. C'est que le monde est devenu bien petit depuis que la science moderne a permis aux hommes de se déplacer avec une rapidité presque égale à celle du vent, et de se faire entendre d'un hémisphère à l'autre pour échanger, en quelques secondes, leurs pensées.

Les Francs-Maçons peuvent-ils, ont-ils le droit de s'isoler délibérément et de ne point participer à ce mouvement — qui les entraînera malgré eux — vers la concrétisation du plus bel idéal de l'Ordre auquel ils appartiennent ? Un Fr.'. qui, de nos jours, se confinerait dans le cercle — spirituel, nous voulons bien l'admettre quoique trop restreint cependant — de sa Loge, serait en contradiction avec les principes fondamentaux de la Franc-Maçonnerie et, plus encore, avec le sens ésotérique du rituel qui veut que « la Loge s'étende du ponant au couchant, du septentrion au midi, et du zénith au centre de la terre ».

Au seuil de cette nouvelle année, en formant des vœux sincères pour qu'elle apporte à chacun un peu plus de prospérité et de confiance, nous voudrions que tous les Francs-Maçons prennent l'engagement de renoncer à leurs divergences, de serrer les rangs et d'opposer un front unique aux forces qui tendent, par des sophismes et des artifices, à diviser les hommes pour les dresser les uns contre les autres. Nous souhaitons ardemment que chacun de nous, se souvenant de son initiation, comprenne qu'il a le devoir de contribuer à rapprocher les individus, d'exalter en lui, en les libérant des limites étroites qui les enserrant, les forces psychiques et morales, pour les mettre au service de la fraternité universelle. Que nos abonnés et nos lecteurs se donnent pour tâche de rallier d'autres Francs-Maçons à cette conception élargie du devoir que nous impose notre Ordre, en les engageant à soutenir notre œuvre, à s'abonner à notre « Bulletin »

et à susciter au sein de leurs Ateliers, l'ardent désir de voir s'établir une universalité maçonnique active et pratique.

En avant ! En marche vers la prochaine étape qui assurera à l'A. M. I. de nouveaux et féconds succès !

Genève, le 3 janvier 1937.

Le Grand Chancelier,

J. MOSSAZ.

Compte rendu de la session du Comité Exécutif

tenue les 27-31 août 1936, au siège de la G. L. Nat.

de Tchécoslovaquie, Divisova, n° 5, à Prague

Première séance, Jeudi 27 août 1936

Les travaux sont ouverts à 10 h. 40, sous la présidence du F. Constant Pierre, G. M. adjoint de la Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie, Président du Comité Exécutif.

Sont présents : *Comité Exécutif* : les TT. Ill. FF. : F. van der Linden, Peremans (G. O. de Belgique); M. Poblete-Troncoso (G. L. du Chili et Amérique du Sud); L. Gertsch (G. L. Espagnole); L. Doignon et Chadirat (G. L. de France); A. Pouriau (G. O. de France); Schommer (G. L. de Luxembourg); H. Gliwic (G. L. de Pologne); K. Weigner, C. Pierre et L. Schwarz (G. L. Nat. de Tchécoslovaquie); D. Militchévitch et D. Tomitch (G. L. Yougoslavie); et J. Mossaz, Grand Chancelier.

Comité Consultatif : T. Ill. Fr. : A. Groussier (France).

Sont excusés : *Comité Exécutif* : Grande Loge de Bulgarie, Grand Orient de Grèce, Grande Loge de Porto Rico.

Comité Consultatif : les TT. Ill. FF. : Ch. Magnette, R. Engel et V. Carpentier (Belgique); A. Mille et J. Maréchal (France).

Absents : Comité Exécutif : Grand Orient Espagnol.

Comité Consultatif : le T. Ill. Fr. F. Esteva-Bertran (Espagne).

Au nom de son Obédience, le Fr. Karel Weigner, G. M. de la Grande Loge Nat. de Tchécoslovaquie, souhaite la bien-

venue aux membres du Comité Exécutif. Il forme des vœux pour que les travaux du Convent soient aussi utiles que féconds, qu'ils servent la démocratie et la paix, pour le plus grand bonheur de tous les peuples.

— Le Fr. Constant Pierre — joint ses vœux à ceux du G. M. Karel Weigner, puis saisit le Comité d'une démarche qui a été faite auprès de lui et au sujet de laquelle il demande qu'une décision immédiate soit prise :

Le correspondant, à Prague, d'un grand journal libéral néerlandais s'est adressé à un Fr. tchèque pour obtenir quelques renseignements sur le Convent de l'A. M. I. dont un Fr.-M. du Grand Orient des Pays-Bas lui a annoncé la réunion. Le Fr. Constant Pierre a fait répondre qu'il consulterait le Comité, non sans ajouter que des communications de ce genre étaient contraires aux traditions de cette Association.

Le Comité décide de refuser les informations demandées.

— Le Fr. Constant Pierre, président, signale la publication, aux frais des Maçons hollandais, d'un ouvrage du Fr. Slekov « Humanität in Gefahr » que les congressistes pourront se procurer au siège même de l'Obédience tchèque.

Communications du Grand Chancelier. — Le compte rendu du Comité Exécutif du 16 mai a été adressé à toutes les Obédiences et n'a fait l'objet d'aucune observation. Il sera donc, selon l'usage, considéré comme adopté. Dont acte.

— Reprenant le vœu, exprimé par le Comité, que les comptes rendus reflètent davantage la physionomie des séances, au lieu de n'être que l'exposé analytique des débats, le Fr. Mossaz croit préférable, en ce qui concerne l'histoire même de l'A. M. I., de publier des relevés détaillés. Il demande qu'on l'autorise à faire paraître tel quel le procès-verbal de la réunion du 16 mai, à l'exception des quelques retouches qu'il jugerait nécessaire d'y apporter.

Il en est ainsi décidé.

— Au nom de l'A. M. I., le Grand Chancelier a adressé une lettre de félicitations au Fr. Karel Weigner, G. M. de la Grande Loge Nat. de Tchécoslovaquie, nommé recteur de l'Université de Prague, qui l'en a remercié.

— Toujours au nom de l'A. M. I., le Fr. Mossaz a félicité le Fr. Pappageorges, G. M. du Grand Orient de Grèce, décoré de l'Ordre du Phoenix pour services rendus à sa patrie.

— Par lettre-circulaire traduite en anglais, le Grand Chancelier a fait parvenir à toutes les Obédiences des Etats-Unis et du Canada, la proposition de la Grande Loge Yougoslavia.

— Le Fr. Mossaz — donne connaissance de la correspondance qu'il a échangée avec le Fr. Tedeschi, G. M. du Grand Orient d'Italie, avec siège à Londres, qui désirait savoir dans quelles conditions il pourrait assister au Convent de Prague.

Ces lettres, jugées conformes aux décisions prises à Bruxelles, ont le mérite de préciser à nouveau la position des Obédiences et de l'A. M. I. qui, quoique soucieuses d'encourager et de soutenir les FF. italiens en exil, ne peuvent cependant pas considérer leur organisation maçonnique comme possédant les caractères d'une Grande Loge travaillant sur son territoire national.

Le Comité approuve les termes des réponses du Grand Chancelier.

— A propos de la situation espagnole, le Fr. Mossaz lit une lettre du Fr. Louis Gertsch, délégué de la Grande Loge de Porto Rico, datée du 30 juillet et adressée au Comité Exécutif. Il donne lecture également d'un ordre du jour voté par le Grand Orient Espagnol dont le texte a été publié dans la presse internationale, en émettant la crainte que cet ordre du jour, favorablement accueilli sans doute dans les régions de l'Espagne soumises à l'autorité madrilène, ne soit mal interprété dans d'autres pays. Il fait observer qu'il resterait encore à s'assurer de l'authenticité de ce texte qui n'est parvenu à sa connaissance que par la presse profane.

— Le Grand Chancelier s'est efforcé d'obtenir des dirigeants du Grand Orient de Turquie, actuellement dissous, le règlement des sommes dues à l'A. M. I. Cette réclamation est d'autant plus justifiée que cette Obédience a fait don de ses biens au Parti National Turc. Le règlement de cette dette se fera selon les modalités requises par les lois restreignant, en Turquie, l'exportation des capitaux. A ce propos, un Fr. a fait savoir qu'à l'heure actuelle aucune interdiction officielle ne vise la Franc-Maçonnerie turque; il ne voit donc pas quel serait le texte qui pourrait être invoqué contre la reconstitution d'un Atelier dans ce pays. Suivant un autre Fr., la majorité des membres de la Chambre des représentants et du ministère en exercice, appartiendraient à la Maçonnerie. Mais, il y a quelques mois, les ministres furent saisis d'un projet de loi tendant à supprimer, en Turquie, les filiales des associations internationales. La loi fut votée sans que les Maçons aient songé qu'elle pût leur être appliquée. C'est seulement après sa promulgation que deux ministres, hostiles à notre Ordre, s'en servirent contre le Grand Orient de Turquie. Afin d'éviter une discussion, les Dignitaires de G. O. préférèrent prendre l'initiative d'une dissolution en attendant des jours meilleurs.

— Le Grand Chancelier donne connaissance d'un manifeste de la Grande Loge de la République Argentine invitant ses mem-

bres à répandre, par la parole et par la plume, les idées maçonniques de liberté, d'égalité et de fraternité, et à rédiger un message qui pourrait être diffusé dans le monde profane. Les rédacteurs de ce manifeste désirent qu'il soit communiqué à l'A. M. L. Pont acte.

— Le Fr. Mossaz notifie que, pour des considérations d'ordre national et en raison de la présence d'autres Obédiences sur son territoire, la Grande Loge des États-Unis du Venezuela a été amenée à faire savoir au Ministre des Affaires Étrangères de ce pays qu'elle est une Maçonnerie régulière, reconnue comme telle par les autres Fr. M. du monde entier, qu'elle fait partie de l'A. M. L. et que, d'après les Statuts de cette Association, toutes les G. L. L. adhérentes conservent, en son sein, une autonomie absolue et ne poursuivent, par conséquent, aucun but international.

La Grande Loge des États-Unis du Venezuela a demandé au Fr. Chancelier de confirmer ces affirmations au Ministère des Affaires Étrangères du Venezuela, ce que le Fr. Mossaz se propose de faire par l'intermédiaire de l'Obédience même. Approuvé.

— Le Grand Chancelier donne lecture d'une lettre de la Grande Loge Nationale de Palestine, signée également par les Dignitaires de la Grande Loge d'Allemagne en Exil, où il est fait appel à toutes les Obédiences pour qu'elles tentent de remédier à la situation épouvantable dans laquelle se trouve la Palestine.

Le Fr. Mossaz prie le Comité de tirer de cette communication les éléments d'une motion à soumettre au Convent ou d'aviser la Grande Loge de Palestine qu'ayant reçu cette missive, chaque Obédience fera de son mieux dans le sens indiqué.

Le Fr. président demande au Comité de réserver sa décision jusqu'à la fin du Convent, le vœu de la Grande Loge de Palestine pouvant trouver place dans les textes que celui-ci sera appelé à voter.

Il en est ainsi décidé.

— Le Grand Chancelier lit une lettre du Grand Orient Espagnol, datée du 29 juillet et adressée à toutes les Obédiences européennes. Une pl. analogue, portant la date du 5 août, a été envoyée par la Grande Loge Espagnole.

— Le Fr. Mossaz rappelle les deux dernières communications expédies aux adhérents par l'Office de Documentation (O. D.). Il exprime à nouveau le vœu que les Obédiences mettent plus d'empressement à lui faire parvenir les informations relatives à la Maçonnerie de leur pays.

— Un Fr.'. délégué fait savoir que sa Grande Loge, sollicitée de reconnaître la Grande Loge Rio Grande do Sul, au Brésil, réserve sa décision, le Grand Orient du Brésil — avec lequel elle est déjà en relations — étant hostile à cette reconnaissance. Cependant, elle vient d'apprendre que les deux Obédiences brésiliennes ont signé un traité d'amitié et que le G.'. O.'. du Brésil ne maintient plus son opposition. Ce Fr.'. tient à signaler au Comité Exécutif la nouvelle situation que crée la signature dudit traité.

Il en est pris note.

Questions administratives et financières. — Il est donné connaissance du procès-verbal établi par la L.'. La Fraternité, à l'Or.'. de Genève, relevant du Grand Orient de France, chargée, par cette Obédience, de vérifier les comptes de l'A. M. I.

Le Comité prend acte de ce procès-verbal et donne quitus au Grand Chancelier de sa gestion financière, du 1^{er} janvier 1935 au 15 août 1936.

— Le Fr.'. Mossaz fait l'exposé de la situation financière de l'A. M. I. au 15 août 1936 et donne ses prévisions, raisonnablement établies, pour les derniers mois de l'année. Cette situation laisse entrevoir, sauf événement extraordinaire, un boni de plus de 900.— francs; résultat appréciable si l'on tient compte des dépenses auxquelles l'administration de notre Association doit faire face et de la difficulté qu'il y a à percevoir les cotisations.

Il présente ensuite un projet de budget relatif à chacune des années 1937 et 1938. Les chiffres, prévus d'après les possibilités et les obligations de l'A. M. I., permettent d'augurer que les deux exercices à venir seront sans déficit.

Un Fr.'. demande si l'impression de la brochure de propagande que le Comité Exécutif a décidé de publier dans sa session du mois de mai dernier, est comprise dans ce projet.

Le Fr.'. Mossaz pense qu'il sera possible de subvenir à cette dépense. Il signale que le Fr.'. Constant Pierre est d'accord avec lui pour placer, à la suite de l'historique en question, toute la législation maçonnique votée par l'A. M. I. Il en serait fait trois éditions distinctes : française, anglaise et espagnole.

Une discussion s'engage au sujet du caractère que devra prendre cette publication, particulièrement en ce qui concerne les épisodes importants de notre histoire.

Il est décidé que le Chancelier — auquel la rédaction de cette notice est confiée — présentera d'abord un plan, puis, le Comité Exécutif donnera également son préavis sur l'ensemble de la brochure dont le texte lui sera soumis avant l'impression.

Organisation du convent. — Le Fr. Mossaz — rappelle que, selon la tradition, la présidence du Convent est confiée au G. M. de la Grande Loge organisatrice ou à tout autre Fr. désigné par lui.

Le Président du Comité Exécutif présidera jusqu'à la constitution du Bureau du Convent, mais il appartient au dit Comité de nommer deux Fr. qui occuperont provisoirement les postes de 1^{er} et de 2^e Surveillants à l'ouverture des travaux. Le choix se porte sur les FF. Poblete-Troncoso, représentant du continent sud-américain, et Militchevitch, G. M. de la Grande Loge Yougoslavia; le Fr. Schwarz, G. Secrétaire de la Grande Loge Nat. de Tchécoslovaquie, assumera les fonctions de M. des Cérémonies, désignation qui permet au Fr. Mossaz de rendre hommage à ce collaborateur dont le dévouement et la serviabilité sont unanimement appréciés.

Le Comité envisage également de suggérer au Convent d'appeler aux postes de Surveillants l'Amérique du Sud et la Grande Loge de Vienne.

— Le Fr. Pierre, président, donne le programme des réceptions prévues au cours du Convent, soit :

Judi, 27 août : à 13 heures, déjeuner offert par le G. M. Karel Weigner, au restaurant Manès, Riegrovo nabr. A 20 heures, dîner offert par la Grande Loge « Lessing aux Trois Anneaux », au siège de cette Obédience, Trojanova.

Vendredi, 28 août : à 13 heures, déjeuner offert par la Grande Loge Nat. de Tchécoslovaquie, au restaurant Urban, Vitěznà Tridà, Smíchov. A 19 h. 30, dîner offert par la Grande Loge Nat. de Tchécoslovaquie, au restaurant Nebozizek.

Samedi, 29 août : à 13 heures, déjeuner offert par la Grande Loge Nat. de Tchécoslovaquie, au restaurant Cerne Pivovar, Karlovo. A 20 heures, dîner offert par la Grande Loge « Lessing aux Trois Anneaux », à la Société des Ingénieurs tchécoslovaques, 1 quai Dvorak.

Dimanche, 30 août : à 18 h. 45, rendez-vous à Phôtel Alcron, Stepanska ul 38, pour une excursion à Kutna Hora, au Château de Kačina et à Podebrady.

Candidatures : Sont en instance :

1° *La Grande Loge du Danemark* qui se recommandait du Grand Orient de Grèce, du Grand Orient de Turquie et de la Grande Loge de France. Le Grand Orient de Turquie ayant disparu, la Grande Loge du Danemark a sollicité le parrainage de la Grande Loge Alpina qui vient de faire connaître qu'elle accorde sa garantie. Seule, la réponse de la Grande Loge de France n'est

pas parvenue, mais, au nom de cette Obédience, le Fr. Doignon déclare verbalement qu'elle est affirmative.

Le Fr. Mossaz — fait observer que la Grande Loge du Danemark n'a pas les « dix ans d'existence paisible » qu'exigent les Statuts, mais il se demande s'il ne conviendrait pas de modifier ces règlements sur ce point. La Grande Loge du Danemark se développe; elle est en relations avec un grand nombre d'Obédiences régulières. Au cours des cinq ou six ans de son existence, on ne relève ni troubles, ni difficultés. Si nous voulons étendre le champ d'action de l'A. M. I., il ne faut pas que les G.G. LL. qui viennent spontanément à nous se heurtent à des obstacles. Tout en conservant la clause de dix ans, ne pourrait-on pas prévoir, dans nos Statuts, des dérogations?

Par contre, la Chancellerie consultera l'Obédience candidate afin de savoir quelle attitude elle adopterait à l'égard de l'admission éventuelle de celle ayant son siège sur le même territoire.

Le Comité est d'accord que c'est le paragraphe 3^o. — de l'art. 5 bis des Statuts qui doit s'appliquer à la Grande Loge du Danemark et qu'il ne reste qu'à considérer la légitimité de sa patente.

Constatant que la Chancellerie n'est pas en possession de l'avis officiel de la Grande Loge de France qui doit accorder son parrainage à la Grande Loge du Danemark, et pour mettre fin à la discussion, le Comité décide de renvoyer la question à une prochaine séance.

2^o La Grande Loge « *Unida Mexicana* » avait annoncé que le Grand Orient de Belgique, la Grande Loge « La Oriental-Peninsular » et la Grande Loge de l'Île de Cuba, appuieraient sa candidature. Or, cette dernière va probablement quitter l'A. M. I. La Chancellerie exigera donc une autre garantie.

3^o La Grande Loge de Colombie, avec siège à *Bogota*.

Cette candidature reste en suspens, les questions posées au sujet de la scission survenue dans son sein n'étant pas élucidées.

— Les travaux sont suspendus à midi 15.

2^e Séance, Jeudi, 27 août 1936

— Les travaux sont repris à 15 h. 15.

Réintégration — La Grande Loge de Colombie, avec siège à Cartagena, exclue de l'A. M. I. pour n'avoir pas payé ses contributions, a demandé sa réintégration. Le Fr. Mossaz est en rapport avec le T. C. Fr. Baena, de la Grande Loge de Colombie, à Barranquilla, qui a bien voulu se charger de faire savoir à la Grande Loge de Cartagena que cette réintégration est subordonnée au règlement préalable des sommes dont elle était redevable au moment de sa radiation.

Radiations. — Le Fr. Mossaz expose la situation de quelques Grandes Loges en retard dans le paiement de leurs cotisations. Il appartient au Comité d'examiner si leur radiation doit être proposée au Convent, un dernier délai pouvant leur être accordé dans le but de s'acquitter.

* * *

Il y a lieu, tout d'abord, d'engager le Convent à prendre acte de la dissolution ou de la mise en sommeil de certaines Obédiences membres. Ce sont :

1. — *Le Grand Orient Lusitanien Uni de Portugal :*

Le Grand Chancelier s'est mis en rapport avec le Bureau provisoire de cette Obédience, installé récemment à Séville avec l'autorisation de la Maçonnerie ibérique; il a demandé qu'une copie authentifiée du procès-verbal se rapportant à l'élection des nouveaux Dignitaires et à la délibération par laquelle le dit Bureau s'établissait dans cette ville, lui soit communiquée, mais la rébellion espagnole a suspendu les tractations.

Il est proposé de considérer le Grand Orient Lusitanien Uni de Portugal comme étant en sommeil. Approuvé.

2. — *Le Grand Orient de Turquie :*

Le Grand Chancelier regrette qu'avant de se dissoudre, le Grand Orient de Turquie n'ait pris aucune disposition en vue de son réveil éventuel, mettant ainsi à profit les garanties que lui offrait notre législation maçonnique (Chap. V : Transmission de Pouvoirs, des Règlements internationaux).

* * *

La situation de quelques Obédiences membres, en retard dans le paiement de leurs contributions, exige également l'intervention du Comité Exécutif; leur radiation devra être éventuellement proposée par le Convent.

1. — *La Grande Loge de l'Île de Cuba*, qui doit les contributions de 1932, 33, 34 et 35, a démissionné en 1935; cette démission est irrecevable puisqu'il est indispensable qu'une Obédience, désireuse de se retirer librement de l'A. M. I., ait satisfait à ses obligations financières.

Afin d'engager cette Puissance maçonnique à revenir sur sa décision, la Grande Chancellerie lui a offert un arrangement qui comporte une forte réduction sur le montant de sa dette, somme que la Grande Loge de l'Île de Cuba a envoyée récemment comme solde de compte, tout en maintenant ses intentions, ce qui ne répond pas aux conditions qui lui ont été faites.

Il sera proposé au Convent de prononcer la radiation de cette Grande Loge, décision qui deviendra effective à l'expiration d'un

délai fixé au 31 décembre, pendant lequel l'Obédience en question pourra régulariser sa situation.

2. — *Le Grand Orient de Haïti* doit les contributions de 1933, 34 et 35.

Aucune réponse ne pouvant être obtenue de cette Obédience quant au règlement de sa dette, l'exclusion sera proposée si elle ne s'est pas acquittée d'ici au 31 décembre.

3. — *Le Grand Orient du Brésil* doit les années 1934, 35 et 36 et a été avisé que sa radiation serait proposée au Comité Exécutif, puis, éventuellement, au Convent.

Le Grand Chancelier présente un bref rapport sur la situation de cette Obédience et sur son attitude à l'égard de l'A. M. I.

Même décision que pour le Grand Orient de Haïti.

4. — *La Grande Loge du Paraguay* doit les années 1934 et 35.

Même décision que pour les Obédiences précédentes, mais le délai sera prolongé jusqu'au 31 mars et les paiements seront échelonnés.

5. — *La Grande Loge Espagnole* doit les contributions de 1933, 34 et 35. Plusieurs lettres de rappel lui ont été adressées annuellement et elle a été avisée, le 28 mars et le 4 avril 1936, que sa radiation serait prononcée au Convent de Prague. Un envoi de 500.— pesetas, annoncé, n'est pas parvenu. Cette Obédience a invoqué, ces derniers temps, les restrictions adoptées quant à la sortie des capitaux, mais cet argument, valable pour 1936, ne peut s'appliquer aux années antérieures.

Le Fr. Mossaz propose l'exclusion de la Grande Loge Espagnole si la dette n'est pas acquittée au 31 décembre 1936. Adopté.

Bien qu'il s'agisse de retards de moindre importance, il y a encore d'autres Obédiences qui n'ont pas réglé leurs contributions. Ce sont :

1. — G. L. del Pacifico (Mexique) 1935 et 1936.

2. — G. L. « La Oriental-Peninsular » (Mexique) — solde 1935 et 1936.

3. — G. L. « Valle de Mexico » (Mexique) 1935 et 1936.

4. — G. L. de Panama, 1935 et 1936.

5. — G. L. de Porto Rico, solde 1934, 1935 et 1936.

6. — G. L. Cuscatlan, San Salvador, 1935 et 1936.

7. — G. L. de la Rép. Argentine, 1934, 1935 et 1936. (Cette Grande Loge vient de faire un effort qui doit être pris en considération, en payant les arriérés de 32 et 33).

8. — G. L. de Bolivie, 1935 et 1936.

9. — G. L. de l'Equateur, 1935 et 1936.

10. — G. L. de Colombie, à Baranquilla, 1935 et 1936 (a payé par traites échelonnées et sera en règle à fin mars 1937).

11. — G. O. de l'Uruguay, 1935 et 1936.

Il est décidé de ne pas prendre de sanctions contre les Obédiences membres qui ne doivent que deux annuités, y compris l'année en cours.

Démissions. — Le Fr.'. Mossaz fait savoir que le Convent aura à enregistrer la démission régulière de la Grande Loge « Polartsjernen » de Trondhjem (Norvège).

La démission de la Grande Loge de l'Île de Cuba devrait encore être proposée au Convent, mais se trouve liée au règlement de sa dette, dans les conditions précisées au début de la séance.

Représentation des Obédiences au Comité Exécutif. — Depuis son dernier voyage en Amérique, le Fr.'. Poblete-Troncoso est convaincu que la représentation du continent sud-américain au sein du Comité Exécutif doit être modifiée.

L'A. M. I. comptait 18 Obédiences de l'Amérique latine. Les radiations envisagées vont réduire ce chiffre, mais, malgré cette diminution, ces Obédiences sont loin de jouir d'une représentation en rapport avec leur importance. Peut-être obtiendrait-on des relations plus étroites si deux postes au lieu d'un leur étaient attribués. Ces deux groupes auraient leur représentant : le premier se composerait des GG.'. LL.'. de l'Amérique centrale et du Mexique (situé en Amérique du nord), le second comprendrait l'ensemble des Puissances maçonniques sud-américaines. Pour chacun d'entre eux, une Obédience détiendrait le mandat. Le Fr.'. Poblete verrait volontiers le Mexique, par exemple, prendre place au Comité Exécutif pour représenter l'Amérique centrale et du nord. La Grande Loge du Panama — ou toute autre G.'. L.'. — pourrait lui être adjointe. Il complète son exposé par une autre proposition, destinée également à rapprocher l'A. M. I. des Grandes Loges américaines et qui consisterait à envoyer le Grand Chancelier dans ces pays.

— Le Fr.'. Constant Pierre, président — remercie le Fr.'. Poblete-Troncoso du dévouement dont il fait preuve envers l'A. M. I. et des propositions intéressantes qu'il présente dans l'intérêt de notre Association.

— Le Fr.'. Gliwic approuve les propositions qui viennent d'être faites.

— Le Fr.'. Doignon s'y rallie également, mais demande, en ce qui concerne la seconde, que les pourparlers en vue du voyage du Grand Chancelier en Amérique, soient poursuivis personnellement par le Fr.'. Poblete, afin que l'A. M. I. ne se trouve pas engagée à faire des dépenses qu'elle n'est guère en état de supporter.

— Le Fr.'. Mossaz ajoute que l'A. M. I. bénéficie du prestige considérable dont jouit, en Amérique latine, le Fr.'. Poblete-Troncoso, en raison des hautes fonctions qu'il remplit. Elle possède

en lui, un ambassadeur des plus autorisés pour mener à chef ces projets.

Obédiences interdites, suspendues ou en péril. — Il s'agit de préciser comment une Obédience placée dans ces conditions par mesure gouvernementale ou autre, pourrait, à son réveil, reprendre son activité au sein de l'A. M. I. Nouveau chapitre à ajouter à la législation maçonnique de notre Association ! Le Fr. Mossaz se borne à demander que l'on y réfléchisse en vue d'une prochaine séance. La Commission permanente de législation, renouvelée, en serait saisie et préparerait un texte que l'on discuterait ultérieurement.

Droit d'asile. — Le Fr. Doignon fait appel au Comité pour qu'il s'intéresse à tous ceux qui, par suite de l'esprit fanatique que l'on voit régner dans un nombre toujours croissant de pays, sont contraints d'abandonner leur patrie. Il propose que, dans un vœu conçu en termes maçonniques, la S. D. N. et tous les gouvernements sans exception soient invités à se préoccuper de ces victimes de l'intolérance.

— Le Fr. Mossaz pense que ce sujet pourrait être inscrit à l'ordre du jour du Convent de 1938 et servir de thème d'étude.

Divers. — Le Fr. Doignon, inquiet des menaces de guerre qui pèsent sur l'Europe, voudrait que le Comité Exécutif soumit au Convent un appel semblable à celui qu'avait rédigé le Fr. Magnette au Convent de Luxembourg en faveur de la paix et de la collaboration internationale entre les peuples.

— Le Fr. Tomitch souhaiterait y voir condamner explicitement ceux qui troublent notre sécurité et causent nos inquiétudes.

— Le Fr. Doignon insiste pour que cette résolution soit prise dès l'ouverture des travaux.

Une Commission composée des FF. Doignon, van der Linden, Militchevitch et Groussier, est chargée de sa rédaction. Il est décidé, en outre, que le texte de la Commission sera soumis au Convent sitôt après la constitution du Bureau.

— Le Comité Exécutif, envisageant son renouvellement, suggère qu'il se compose de neuf membres. Des propositions seront soumises au Convent au sujet de la désignation des délégations.

— A la demande du F. Gliwic, le Fr. Mossaz fait un exposé de la situation maçonnique en Egypte et donne quelques renseignements sur la Grande Loge de Palestine et sur la Grande Loge Symbolique d'Allemagne en Exil, travaillant en Palestine.

— Les travaux sont clos à 18 heures.

3^e Séance, Samedi 29 août 1936

Sont présents, le Comité Exécutif (ancien) et les délégués de la Grande Loge Suisse Alpina, élue par le Convent

— Les travaux sont ouverts à 17 h. 45, sous la présidence du Fr.'. Constant Pierre.

Constitution du Comité Exécutif. — Avant d'abandonner la présidence du Comité Exécutif qu'il a occupée pendant deux ans, le Fr.'. Constant Pierre tient à remercier ses collègues de la collaboration frat.' qu'ils lui ont apportée. Il invite ensuite le Comité à nommer son successeur.

— Le Fr.'. Groussier fait observer que ceux qui vont remplir les fonctions de chefs de délégation au sein du Comité Exécutif au cours du nouvel exercice, ne sont pas encore désignés par leur Obédience. Il est loisible de choisir la Puissance maçonnique qui assumera la présidence, mais cette méthode n'est pas sans danger, le représentant de celle-ci pouvant, lui-même, ne pas connaître suffisamment l'A. M. L. pour en prendre la direction.

Règlement intérieur du Comité — Le Fr.'. Mossaz rappelle que la présidence fut offerte, pendant plusieurs années, à l'Obédience organisatrice du Convent. Or, cette fois, la présidence du Comité a précédé, pour la Tchécoslovaquie, l'organisation de nos Assises. Il lit l'article 3 du Règlement intérieur qui règle les conditions de nomination du président.

— Le Fr.'. Groussier signale qu'à l'origine, la présidence était confiée à un chef d'Obédience. Il faut que le Comité examine maintenant s'il entend maintenir le règlement en choisissant, soit un chef de délégation, soit un G.'. M.', ou s'il compte prendre son président parmi tous ses membres, indistinctement.

— Le Fr.'. Gliwic demande s'il ne serait pas possible de changer immédiatement le règlement.

— Le Fr.'. Groussier est d'avis qu'on désigne le Fr.'. le plus qualifié pour remplir les fonctions de président, qu'il soit ou non chef de délégation, tout en estimant cependant plus sage d'attendre, pour faire ce choix, que les Obédiences aient nommé leurs délégations.

— Le Fr.'. Doignon se déclare en faveur d'une désignation immédiate, tous les membres du Comité étant présents, alors qu'il n'en sera peut être pas ainsi au cours des prochaines sessions.

— Le Fr.'. Peremans propose qu'il soit énoncé dans le Règlement intérieur du C. E., que le Président sera choisi désormais « parmi les chefs de délégation ou parmi les membres du Comité Consultatif ». Un président qui appartiendrait au C. C. prendrait, bien entendu, le pas sur le chef de délégation de son Obédience

lorsqu'il représenterait l'A. M. I., mais n'aurait que voix consultative au sein du Comité.

La proposition du Fr. Peremans est adoptée à l'unanimité.

Nomination du Président. — A l'unanimité également et sur la proposition du Fr. van der Linden, le Fr. Louis Doignon est élu Président du Comité Exécutif. Il prend immédiatement possession de son poste et adresse ses remerciements au Comité qui vient de lui témoigner sa confiance. Il remercie encore les délégués du Grand Orient de France — qui va disposer du mandat français pendant les années 1937-1938 — d'avoir contribué à sa nomination.

Propositions concernant le Comité Consultatif. — Le Comité Exécutif se préoccupe ensuite de la composition du Comité Consultatif. Il propose de maintenir, au sein de ce Comité, les FF. Groussier, Maréchal et Mille (France), Magnette, Engel et Carpentier (Belgique), Esteva-Bertran (Espagne) et d'engager, en outre, les Obédiences à désigner les FF. Doignon et Pouriau (France); Pappageorges (Grèce).

Prochaine session — Le Comité décide de tenir sa prochaine session vers le 20 janvier, à Paris, un samedi et un dimanche, de préférence. La seconde réunion aurait lieu à Genève et la troisième, à Belgrade.

— Les travaux sont suspendus à 18 h. 30.

4^e Séance, Lundi 31 août 1936

Les travaux sont ouverts à 9 h. 30, sous la présidence du Fr. Constant Pierre.

La Franc-Maçonnerie espagnole et la guerre civile. — La parole est donnée au Fr. Louis Gertsch qui fait, sur la situation espagnole, un exposé émouvant. Il s'adresse à l'A. M. I. pour que la Franc-Maçonnerie affirme, une fois de plus, son attachement aux libertés démocratiques et au progrès. En tentant d'abattre la République, l'intolérance des rebelles combat en faveur d'une réaction fasciste et cléricale dont l'Espagne souffre depuis des siècles. La sécurité des institutions démocratiques de tous les pays serait compromise par la victoire des insurgés.

— Le Fr. Doignon se déclare très impressionné par ce récit, mais il lui semble impossible que l'A. M. I. se prononce aussi catégoriquement que le voudrait le Fr. Gertsch. Il doit suffire qu'elle envoie son salut frat. et affectueux aux FF. espagnols, en faisant des vœux pour que triomphe la démocratie.

— Le Fr.'. Gertsch répond que le Front Populaire se compose de toutes les organisations décidées à défendre le gouvernement légal, élu par le suffrage universel. Le succès une fois assuré, il est probable que des dissensions surgiront, mais, à ce moment-là, la Maçonnerie sera d'autant plus autorisée à condamner les extrémistes qu'elle aura témoigné sa sympathie aux défenseurs de la légalité et de la démocratie. Pour l'instant, tous les Espagnols non inféodés à la réaction se groupent autour de ce gouvernement légal. En établissant une distinction entre les divers éléments ainsi rassemblés, qui luttent pour la liberté, notre Institution ferait le jeu de ses ennemis.

— Le Fr.'. Doignon s'en tient à une formule qui, selon lui, devra servir de base à la résolution que pourrait adopter le Convent et qui affirmerait notre sympathie à l'égard des FF'. espagnols; nous y joindrions nos vœux en faveur du triomphe des idées démocratiques.

— Le Fr.'. van der Linden, malgré l'unanime sympathie que les Maçons belges ressentent pour leurs FF'. espagnols, repousse toute résolution dont le caractère politique pourrait être exploité contre notre Ordre. Il approuve la formule du Fr.'. Doignon.

— Le Fr.'. Peremans ajoute que la Franc-Maçonnerie ne peut prendre parti ni pour des forces, ni pour des groupements déterminés, mais seulement pour des idées.

— Le Fr.'. Militchevitch allègue que, chacun étant convaincu que les affaires espagnoles risquent de provoquer une guerre européenne, il ne convient pas que l'A. M. L. — qui se préoccupe essentiellement de maintenir la paix — puisse émettre un vœu qui irait à l'encontre de ses aspirations.

— Le Fr.'. Constant Pierre, comme représentant de la Grande Loge Nat. de Tchécoslovaquie, ne se rallierait pas à un texte qui se déclarerait favorable à une formation politique quelconque, et cela, malgré sa sympathie pour ceux qu'il considère comme représentatifs de l'idée démocratique dans la lutte que soutient la péninsule ibérique. Il dit encore que son Obédience a pris — depuis 1933 — la décision d'écarter de ses rangs les citoyens appartenant, soit au parti communiste, soit aux formations fascistes, parce qu'elle tient ces groupements comme poursuivant des buts incompatibles avec les idéaux maçonniques.

— Le Fr.'. Mossaz pense que l'unanimité pourrait être obtenue sur une formule souhaitant que la lutte fratricide qui désole l'Espagne se termine par la victoire de la démocratie et de la liberté.

— Le Fr.'. Louis Doignon soumet un texte, — auquel le Fr.'. L. Gertsch se rallie — qui est adopté à l'unanimité.

Thème de discussion. — Sur le thème de discussion inscrit à l'ordre du jour du Convent, le Comité Exécutif adopte un texte qui sera présenté en séance plénière et envoyé, ensuite, aux Obédiences anglo-saxonnes, scandinaves, américaines, accompagné d'une lettre explicative.

— La séance est levée à 10 h. 15.

— La session est close.

Le Grand Chancelier,

J. MOSSAZ.

Compte rendu analytique du Convent ordinaire de l'A.M.I.

réuni à Prague les 28-31 août 1936

Délégations présentes

1. — AUTRICHE	Grande Loge de Vienne.
2. — BELGIQUE	Grand Orient.
3. — CHILI	Grande Loge.
4. — EQUATEUR	Grande Loge.
5. — ESPAGNE	Grande Loge Espagnole.
6. — FRANCE	Grande Loge.
7. — —	Grand Orient.
8. — LUXEMBOURG	Grande Loge.
9. — MEXIQUE	G. L. « La Oriental-Peninsular ».
10. — PÉROU	Grande Loge.
11. — POLOGNE	Grande Loge.
12. — RÉP. ARGENTINE	G. L. de la Rép. Argentine.
13. — SAN SALVADOR	G. L. Cuscatlan.
14. — SUISSE	Grande Loge Alpina.
15. — TCHÉCOSLOVAQUIE	Grande Loge Nationale.
16. — URUGUAY	Grand Orient.
17. — VÉNÉZUELA	G. L. de los Estados Unidos de Venezuela.
18. — YOUGOSLAVIE	Grande Loge Yougoslavia.

Première Séance (28 août 1936)

Les travaux sont ouverts selon le rituel employé dans les Convents de P.A. M. I. et sous la présidence du T. L. Ill. Fr. Karel Weigner, G. L. M. de la Grande Loge Nationale de Tchéco-

slovaquie, les T.T. Ill. FF. Militchevitch et Poblete-Troncoso occupant respectivement les plateaux de 1^{er} et de 2^{me} Surveillants.

— Le T. R. G. M. K. Weigner souhaite la bienvenue aux représentants des Puissances maçonniques membres de l'A. M. I. Il rappelle que le Comité Exécutif s'est réuni il y a trois ans dans cette ville où les FF. tchèques eurent déjà l'occasion de se lier d'amitié avec plusieurs délégués, présents aujourd'hui.

Les Francs-Maçons de Tchécoslovaquie sont heureux d'assurer à nouveau les mandataires des Obédiences amies de leur fidélité aux principes de liberté, d'égalité et de solidarité, inscrits sur leurs étendards, comme à la base de l'Ordre. C'est cette foi inébranlable dans notre idéal humanitaire, la fermeté de notre esprit démocratique et notre volonté constante de paix qui nous unissent les uns aux autres. L'Association Maçonnique Internationale doit être la « Societas Lucis » à laquelle rêvait Jean Amos Komensky, précurseur de notre Maçonnerie moderne. C'est à la construction de cette Société parfaite que nous devons travailler individuellement et collectivement. Aussi, le T. Ill. Fr. Weigner se réjouit-il à la pensée que les délégués officiels de tant de Grandes Loges, venant de pays si divers, vont discourir fraternellement sur le sujet : « La Défense de la Civilisation », thème d'étude de ce Convent pour le succès duquel il fait les vœux les plus ardents. Il propose que le T. Ill. Fr. Constant Pierre assume, en sa double qualité de G. M. adjoint de la Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie et de Président du Comité Exécutif de l'A. M. I., la direction provisoire du Convent. Accepté.

— Le T. Ill. Fr. Pierre remercie les délégués et charge le Grand Chancelier de procéder à l'appel des délégations, les pouvoirs de leurs représentants ayant été vérifiés avant l'ouverture des travaux.

Lecture est donnée de diverses lettres d'excuse émanant d'Obédiences et de membres du Comité Consultatif. Puis on passe à la désignation des FF. qui composeront le Bureau. Sont élus :

Présidence : G. M. de la Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie ou son adjoint.

1^{er} Surveillant : Fr. Robert Pelzer, chef de délégation de la Grande Loge de Vienne.

2^{me} Surveillant : Fr. Poblete-Troncoso, G. L. du Chili, chef de la délégation sud-américaine.

Nomination des Commissions. — Sont appelés pour constituer la Commission des Vœux les FF. Doignon, Groussier, Militchevitch et Van der Linden. Ceux-ci, s'étant déjà réunis le

matin pour rédiger un Appel en faveur de la Paix, présentent un texte qui est mis aux voix et adopté après discussion. (Voir « Bulletin » n° 58, p. 241).

La Commission, saisie d'une proposition de résolution concernant la situation de ceux que l'intolérance politique et religieuse tient éloignés de leur patrie, soumet un vœu qui est approuvé à l'unanimité. (Voir « Bulletin » n° 58, p. 241. Droit d'Asile).

Ces deux Résolutions seront communiquées à la presse.

Rapports de gestion. — Le Grand Chancelier rapporte sur l'activité de l'A. M. I. à partir du Convent de Luxembourg (1934) jusqu'à ce jour. Puis, il donne lecture du Rapport financier. D'après les chiffres et les commentaires formulés, la situation matérielle de notre Association, sans être brillante, n'offre aucun sujet d'inquiétude. Les prévisions établies pour la fin de l'exercice 1936 laissent entrevoir un boni de plus de 900.— francs suisses qui viendront s'ajouter aux 4.500.— frs. des exercices précédents. L'A. M. I. n'ayant pas de dettes, la marche normale de ses travaux semble assurée et permet de compter sur une amélioration sensible, si aucun événement ne vient compromettre l'existence même de la Franc-Maçonnerie dans divers pays.

Le Grand Chancelier lit le rapport établi par la L. « La Fraternité » (G. O. de France), chargée de la vérification des comptes.

Le Convent approuve les deux rapports du Grand Chancelier et enregistre avec satisfaction ses explications. Il le félicite de se montrer prudent dans sa gestion et lui sait gré du dévouement dont il fait preuve dans l'accomplissement de sa tâche.

— Les travaux sont suspendus à 12 h 15

2^e Séance (28 août 1936)

— Les travaux sont repris à 15 heures.

La Commission des Vœux et Résolutions s'est réunie pour examiner la lettre du T. Ill. Fr. Gertsch (G. L. Espagnole) adressée à la Chancellerie, par laquelle il sollicite le concours de la Franc-Maçonnerie en faveur de nos FF. d'Espagne.

Sur la proposition de la Commission et étant donné que l'appel n'émane pas officiellement des deux Obédiences maçonniques espagnoles, il est décidé de prendre acte de cette communication et de laisser aux GG. LL. membres de l'A. M. I. le soin de donner à cet appel la suite qui leur paraîtra la meilleure.

La Commission propose d'envoyer un télégramme à notre Fr. Edouard Benès, Président de la République tchécoslovaque. Le texte suivant est adopté à l'unanimité.

« L'Association Maçonnique Internationale, réunie à Prague le 28 août 1936, adresse à Monsieur Benès, Président de la République tchécoslovaque et fidèle continuateur du Vénérable « Président Masaryk, l'hommage de sa très respectueuse sympathie. »

Admission de membres. — Trois Grandes Loges sont actuellement en instance d'admission, mais aucune n'a encore répondu formellement aux conditions requises par nos Statuts :

1. — *Grande Loge de Colombie, à Bogota :*

Les formalités ont été suspendues en raison de la scission qui s'est produite récemment au sein de cette Grande Loge. La Grande Loge de Colombie, à Barranquilla, membre de l'A. M. I., fait des démarches dans le but d'apaiser le conflit, mais elle nous déconseille de donner suite à la requête de la G. L. de Bogota, car son admission sanctionnerait définitivement la division de cette Obédience en deux groupes rivaux.

2. — *Gran Logia Unida Mexicana, à Veracruz (Mexique) :*

Cette Grande Loge n'a pas encore fourni les trois garanties indispensables.

3. — *Grande Loge du Danemark, à Copenhague :*

La garantie de l'une des trois Obédiences indiquées par la requérante manque encore.

La Chancellerie est invitée à poursuivre la régularisation de ces candidatures.

Démissions :

1. — *La Grande Loge « Polarstjernen » (Trondhjem)* a donné sa démission de l'A. M. I. le 28 décembre 1935 en invoquant une révision de sa Constitution, mais en laissant entrevoir, pour plus tard, sa réintégration éventuelle au sein de notre Association.

La Grande Chancellerie a fait ce qu'elle a pu pour que cette Grande Loge revienne sur sa détermination; ces marches ont eu un résultat négatif. Cette démission a été portée à la connaissance de toutes les Obédiences adhérentes, le 24 mars 1936.

Etant donné que la Grande Loge « Polarstjernen » maintient sa démission, le Convent ne peut qu'en prendre acte en formulant l'espoir de la voir revenir bientôt parmi nous.

2. — *La Grande Loge de l'Île de Cuba* a sollicité sa démission en se basant sur les difficultés financières que la situation économique et les événements politiques qui ont lieu dans ce pays

lui créent. Comme elle ne s'est pas acquittée de ses contributions, il ne nous est pas possible d'accepter cette démission. La Grande Chancellerie lui a proposé un arrangement et est entrée en tractation avec cette Obédience qui s'est méprise sur les conditions offertes. La correspondance échangée à ce sujet n'a pas abouti jusqu'ici à une solution définitive. La question sera donc reprise ultérieurement lorsque les exclusions seront examinées.

Exclusions. — Un certain nombre d'Obédiences membres sont très en retard dans le paiement de leurs contributions annuelles. Le Comité Exécutif a décidé, en principe, de rappeler à l'ordre celles qui doivent plus de deux annuités et de les inviter à s'acquitter dans un délai déterminé, faute de quoi il proposerait au Convent de prononcer leur exclusion, conformément à nos Statuts. L'exercice 1936 non encore terminé, ne serait pas compris dans ces deux années de retard.

Quant aux Obédiences suivantes :

1. — *La Grande Loge Espagnole*, qui doit les contributions de 1933, 1934 et 1935, la Grande Chancellerie l'a engagée à maintes reprises à régulariser sa situation, sans obtenir de résultat. Avisée cependant de la prochaine décision que pourrait prendre le Convent, elle a invoqué les difficultés que soulèvent les décrets adoptés quant à la sortie de l'argent. Or, si cette réglementation peut expliquer le retard de 1936, elle ne justifie pas ceux de 1933, 34 et 35.

Le Convent, tenant compte des événements dont l'Espagne est présentement le théâtre, décide, tout en prononçant la radiation de la Grande Loge Espagnole, de lui accorder jusqu'au 30 avril 1937 pour s'acquitter de sa dette globale, à défaut de quoi, cette décision prendrait force de loi.

2. — *La Grande Loge de l'Île de Cuba* doit les contributions de 1932, 1933, 1934 et 1935. Il est proposé de lui accorder jusqu'au 31 décembre 1936 pour régler sa situation. Ces conditions étant remplies, la démission sollicitée serait acceptée; au cas contraire, cette G. L. serait considérée comme exclue de l'A. M. I.

3. — *Le Grand Orient de Haïti* doit ses cotisations de 1933, 1934, 1935 et 1936. La Chancellerie, malgré des correspondances pressantes, n'obtient aucune réponse à ce sujet. Le Comité Exécutif propose son exclusion s'il ne s'est pas acquitté au 31 décembre 1936. Adopté.

4. — *La Grande Loge de Porto Rico* doit le solde de sa contribution de 1934, celles de 1935 et de 1936. Une erreur a été commise par cette Obédience dans le règlement des cotisations de 1934 et 1935, calculées en francs français alors qu'il s'agit

de frs. suisses. La Grande Chancellerie lui en a fait la remarque mais, bien qu'elle ait eu largement le temps, depuis, de s'acquitter de ce solde, aucune communication n'est parvenue jusqu'ici.

Il est décidé que si le paiement de l'arriéré n'a pas été effectué au 31 décembre 1936, la Grande Loge de Porto Rico cessera de faire partie de l'A. M. I. ¹.

5. — *Le Grand Orient du Brésil* doit 1934, 1935 et 1936 et a toujours eu du retard dans le règlement de ses cotisations. Ce n'est qu'à la suite de nombreuses réclamations que l'A. M. I. a perçu celles se rapportant aux années antérieures.

Le Comité Exécutif propose la radiation de cette Obédience si elle ne s'est pas acquittée au 31 décembre 1936 ².

6. — *La Grande Loge du Paraguay* doit ses contributions de 1934, 1935 et 1936.

Le Comité Exécutif, tenant compte des difficultés très graves dans lesquelles cette Grande Loge s'est trouvée pendant la guerre qui eut lieu entre le Paraguay et la Bolivie, propose de prononcer sa radiation en lui donnant toutefois jusqu'au 31 mars 1937 pour s'acquitter de sa dette. Adopté.

Suspension d'activité. — Le Grand Chancelier fait l'exposé de la situation maçonnique au Portugal et en Turquie, pays dans lesquels la Franc-Maçonnerie a disparu depuis notre dernier Convent.

Après une longue discussion, le Convent reconnaît que le Grand Orient Lusitanien Uni de Portugal et le Grand Orient de Turquie ne sont plus en mesure de remplir leurs obligations vis-à-vis de l'A. M. I. Ces deux Obédiences seront considérées provisoirement comme étant « en sommeil ».

Le Grand Chancelier déclare que l'A. M. I. aura à se préoccuper des problèmes qui se poseront lors du réveil de ces Obédiences et des conditions dans lesquelles elles pourront reprendre leur place dans notre Association.

Statuts et législation. — Les Statuts de l'A. M. I. ont été révisés, la législation maçonnique et les règlements internationaux, tels qu'ils furent arrêtés au cours des précédents Convents, ont été coordonnés, classés, selon une disposition rationnelle qui en fait une sorte de code maçonnique comprenant des chapitres distincts. Cette nouvelle présentation, qui réunit des textes approuvés antérieurement, a fait l'objet de discussions assez longues et fort intéressantes. Adoptée, il est décidé que l'ensemble

¹ La Grande Loge de Porto Rico s'est acquittée peu de jours après le Convent.

² Le Grand Orient du Brésil s'est acquitté, avant le délai fixé, de sa dette se rapportant aux années 1934 et 1935.

de cette législation maçonnique sera précédé d'une notice historique sur l'A. M. I. que nos membres pourront consulter facilement et que nous enverrons, en outre, à toutes les Puissances maçonniques à titre de propagande, en les engageant à faire partie de notre Association.

— Le Fr. Poblete-Troncoso offre très aimablement de traduire cette publication en espagnol et annonce également que la Grande Loge du Chili se charge de la faire imprimer à ses frais dans cette langue.

— Le Fr. C. Pierre, président, lui adresse les remerciements du Convent.

La Grande Chancellerie examinera l'éventualité d'une édition anglaise et rapportera à ce sujet.

— Le Grand Chancelier attire ensuite l'attention sur la 5^{me} partie des Statuts (Chancellerie) concernant la nomination du Grand Chancelier. L'art. 20 dit, à ce propos, qu'en cas de décès ou de démission, le Comité Exécutif pourvoira à son remplacement provisoire et qu'il soumettra ensuite des propositions au Convent. Nos Statuts ne parlent ni du cas où l'A. M. I., non satisfaite de son Grand Chancelier, désirerait en choisir un autre, ni de la durée du mandat qui lui est confié, laissant l'intéressé libre de disposer du moment où il conviendrait de céder la place à un Fr. plus jeune et plus actif.

— Le Fr. Mossaz considère que l'A. M. I., au bout de 15 ans d'expérience établie sur des bases solides, ne doit pas, en le rendant inamovible, se subordonner à un Chancelier qui s'incrusterait dans sa fonction, malgré elle et en dépit de ses intérêts.

Il propose de limiter la durée du mandat de Chancelier à 2 ans, c'est-à-dire, actuellement, d'un Convent à l'autre. Il s'agirait de modifier l'art. 20 qui ne saurait être changé présentement puisque, aux termes mêmes des Statuts, toute modification doit être soumise six mois à l'avance aux Obédiences adhérentes, mais le Convent pourrait l'examiner et donner son préavis avant de la renvoyer au Comité Exécutif.

Après une discussion très nourrie où toutes les éventualités sont considérées, le T. Ill. Fr. Doignon fait observer que l'on peut interpréter l'art. 18, dans le sens prévu par le Fr. Mossaz. Il y est dit, en effet, que « le Grand Chancelier est nommé par le Convent » ; aucune autre indication n'étant donnée quant à la durée de cette nomination, cela permet d'admettre que ce mandat, comme celui du Comité Exécutif, prend fin à chaque Convent ordinaire. L'art. 20, en outre, ne prévoit que le mode de remplacement en cas de démission ou de décès, sans impliquer que celui-ci ne puisse se faire en dehors de ces deux cas.

Il est décidé que le Grand Chancelier sera désigné à chaque Convent, le titulaire étant immédiatement rééligible. Cette nomination aura lieu après l'élection du Comité Exécutif.

Budget pour 1937 et 1938. — Le Grand Chancelier, qui a exposé la situation financière de l'A. M. I. au cours de la précédente séance, n'estime pas nécessaire d'y revenir. Le budget qu'il soumet pour les deux prochains exercices — 1937 et 1938 — a été établi en tenant compte de cette situation. Il se présente comme suit :

	Recettes	Dépenses
Bulletin (frs. ss.)	650.—	1.250.—
Contributions	7.000.—	—
Frais Généraux	—	1.750.—
Chancellerie	—	5.300.—
Dons	300.—	
Publications	50.—	
Publicité	300.—	
	<hr/>	<hr/>
Total (frs. ss.)	8.300.—	8.300.—

Le T. . Ill. . Fr. . Mossaz accompagne chaque rubrique de commentaires :

Aux recettes :

Les 7.000.— frs. de contributions représentent une somme certainement inférieure à celle qui sera perçue annuellement. Seul un cataclysme pourrait empêcher qu'elle soit atteinte.

Les Dons et Publications ne présentent de fluctuations que sur des sommes minimes. Les différences qu'il y aurait lieu d'enregistrer ne sauraient avoir assez d'importance pour nous inquiéter. Il en est de même pour la Publicité, au sujet de laquelle on pourrait facilement escompter un rendement supérieur si les Obédiences voulaient bien seconder la Chancellerie.

En ce qui concerne le « Bulletin », des circonstances exceptionnelles modifieraient nos prévisions si, pour cause de décès, de démissions ou par suite de la crise, nous perdions beaucoup plus d'abonnés que nous n'en compterions de nouveaux. Là encore il appartient aux Obédiences d'aider la Grande Chancellerie à intensifier sa propagande.

Les trois postes indiqués aux Dépenses correspondent, aussi près que possible, à ce que notre administration nous coûtera annuellement.

Après une courte discussion, le Budget, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

— La séance est levée à 18 h. 30.



— Les travaux sont repris à 10 h. 30.

— Le T.^r. Ill.^r. Fr.^r. Pierre, président, souhaite la bienvenue aux Francs-Maçons venus de Marseille, invités, à l'occasion du Convent de l'A. M. I. et du Congrès de la L. U. F., par la Resp.^r. L.^r. « J. A. Comenius » (G.^r. L.^r. Nat. de Tchécoslovaquie) à l'Or.^r. de Prague, et les convie à prendre place sur les colonnes en qualité d'auditeurs.

L'ordre du jour appelle la discussion du Thème d'étude de 1936 : *La Défense de la Civilisation*.

— Le T.^r. Ill.^r. Fr.^r. président lit le Rapport général qui expose les divers travaux présentés ¹.

Une Commission, composée de huit délégués, est alors chargée de rédiger le texte des résolutions qui seront adoptées au cours de nos délibérations et qui devront être transmises à toutes les Francs-Maçonneries du monde. Puis, la discussion est ouverte :

— Le Fr.^r. président fait observer que, malgré leur diversité, les études soumises au rapporteur général présentent une certaine communauté d'idées, leurs auteurs ayant surtout envisagé le côté social de la question.

— Le Fr.^r. Misar (G.^r. L.^r. de Vienne), constate que l'une de ces études décrit, brièvement mais très exactement, l'évolution de la civilisation depuis les temps les plus reculés. Or, c'est précisément cette évolution qui nous intéresse. Il y retrouve l'idée, déjà émise par Freud, que la civilisation n'est ni acceptée spontanément, ni assimilée par la masse. Pour la défendre, il faut donc assurer son évolution de telle façon que l'immense majorité des hommes soient soumis aux lois morales qui en sont l'expression. La civilisation ne sera défendue et ne progressera que dans la liberté. Pour sauvegarder cette liberté, il importe que la Franc-Maçonnerie soit cohérente. Le Fr.^r. Misar considère que la confiance en nous nous fait défaut, ce qui nous rend faibles devant les menaces dirigées contre notre Ordre. Nous manquons également de caractère ou, du moins, d'unité dans le caractère. Celui de la Franc-Maçonnerie est différent suivant les pays, ce qui constitue une autre faiblesse. De même que la S. D. N. symbolise la communauté des Etats, l'A. M. I. représente, elle, le concept de l'universalité maçonnique et, cependant, ni l'une, ni l'autre de ces conceptions n'existent en fait. C'est donc en tentant de mettre en pratique les idées de communauté et d'universalité que nous devons défendre la civilisation. Si, réalisant cette unité de caractère, nous établissons un programme en faveur de la paix et de

¹ Ce Rapport a été publié dans le « Bulletin » n° 58.

la tolérance, universellement approuvé, nous n'en serions pas moins persécutés, haïs, mais cela nous vaudrait, d'autre part, beaucoup de sympathie.

— Le Fr. Poblete-Troncoso pense qu'il ne faut pas confondre la civilisation avec le progrès matériel, considérable en effet, mais qui n'a pas été accompagné d'un égal développement spirituel. L'égoïsme, resté le même dans le cœur de l'homme et au sein des peuples, crée un danger que vient encore aggraver la puissance que les possibilités actuelles mettent à son service. De ce fait, le problème de la défense de la civilisation est d'ordre moral et se trouve lié à celui de l'éducation de la jeunesse. Les dictatures cherchent à s'emparer de cette jeunesse dans le but de l'endocotriner, de l'empêcher de penser librement. Il faut que, dans les démocraties, les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, qui constituent la philosophie maçonnique, soient défendus et inculqués aux jeunes. Il importe, en outre, de veiller avec plus de soin, grâce à une meilleure compréhension du rituel, à la formation spirituelle de nos FF. ; c'est la seule méthode d'enseignement philosophique et moral qui soit capable de lutter contre le fanatisme, l'égoïsme et la haine.

— Le Fr. Militchevitch ramène le sujet à ce postulat : Comment éviter une nouvelle guerre ? Voilà, pour lui, le point capital. Il voudrait que l'on persuadât les Maçonneries d'abord, et, par elles, les Etats qui se croient, à l'heure actuelle, à l'abri de ce fléau, qu'ils seront entraînés malgré eux. Les Etats-Unis d'Amérique, les états scandinaves, doivent se rendre solidaires des nations menacées par l'esprit guerrier de certains gouvernements. Tout autre idéal, aussi élevé qu'il soit, restera sans efficacité devant l'angoisse qui pèse sur le monde depuis plusieurs années et qui précipiterait l'humanité dans une catastrophe pire que celle que nous avons connue, si les peuples, sourds à l'appel des Francs-Maçons, ne s'unissaient pas.

— Le Fr. Tomitch est aussi d'avis qu'il faut agir au plus tôt et ne pas trop s'éterniser à discuter. La Franc-Maçonnerie doit prendre nettement position et flétrir, non seulement ceux qu'elle considère comme des adversaires de la Paix, mais surtout, ceux qui, par leurs manœuvres, peuvent faire sombrer la civilisation dans le gouffre de la guerre.

— Le Fr. Mossaz fait remarquer que si le sujet du Thème d'étude paraît vaste, il n'a pas été question de l'épuiser, mais de faire œuvre utile et digne de la Franc-Maçonnerie en examinant le problème et en préconisant quelques moyens de remédier à la situation actuelle.

Il ressort de l'ensemble des travaux présentés et malgré la diversité de leur provenance, que la Franc-Maçonnerie est universellement animée d'un même désir : extirper la haine qui divise

les nations, comme les hommes, et qui les pousse à la guerre. Cette unanimité n'a rien de surprenant; il est cependant intéressant d'observer les voies différentes par lesquelles les auteurs de ces travaux s'acheminent vers ce point central. Cela aidera considérablement le Convent à prendre des résolutions propres à unifier l'action maçonnique en faveur de la paix. Il est certain que ce n'est pas par des vœux ou des déclarations que la Franc-Maçonnerie — elle n'en a pas non plus la prétention — transformera le monde; elle y contribuera cependant en exprimant clairement ses aspirations, en déterminant quelques-uns des principes qu'elle tient comme étant aussi nécessaires à la vie sociale qu'à la sauvegarde de la civilisation menacée. Elle procurera à ses adhérents le moyen d'agir extérieurement; elle les éduquera et les dirigera vers le but idéal qu'elle poursuit. Quand on songe aux sacrifices que font les nations en vue d'instruire la jeunesse et au peu de place que l'on accorde, dans les programmes scolaires, à sa formation humanitaire, on est autorisé à affirmer que nos FF. ont là un vaste champ d'action. C'est le rôle que doit remplir l'A. M. I. en demandant aux Obédiences maçonniques de rappeler à leurs membres qu'ils ont le devoir de remettre en honneur les valeurs morales qui, par de coupables concessions, par un pragmatisme inconsideré, ont été reléguées peu à peu à l'arrière plan pour céder le pas à des préoccupations d'ordre exclusivement économique ou matériel.

La Franc-Maçonnerie doit se montrer sévère dans le choix de ses membres et constituer une puissance spirituelle d'un niveau élevé: cela nous entraîne à considérer l'importance de son recrutement. Elle a le devoir de préparer, en éduquant les jeunes, l'élite de demain: cela pose le problème de sa responsabilité morale. Ces deux questions seraient-elles résolues présentement que nous aurions accompli une œuvre louable!

L'appartenance à la Franc-Maçonnerie n'est pas qu'une vertu passive; le Franc-Maçon qui se borne à accomplir les devoirs que lui imposent les Statuts de sa Loge ne remplit pas toutes les obligations qu'il a contractées envers l'Ordre; il lui reste encore à faire valoir la haute portée de son enseignement dans le monde profane.

La discussion est close.

La Commission désignée au début de la séance est saisie de trois projets de résolutions dont les textes, assez différents, exigent une étude approfondie.

Le Convent désirant poursuivre son ordre du jour dans l'après-midi, invite la Commission du Thème d'étude à rapporter au cours de la 5^e séance qui aura lieu le 31 août à 10 heures du matin.

— Les travaux sont suspendus à midi 10.

4^e Séance (29 août après-midi)

— Les travaux sont repris à 15 h. 45.

Situation générale de la Franc-Maçonnerie — Le T.^r. Ill.^r. Fr.^r. président pense que cet objet de l'Ordre du jour gagnera en intérêt si les délégations des diverses Obédiences représentées au Convent exposent elles-mêmes succinctement la situation de la Franc-Maçonnerie dans leur pays respectif.

Les TT.^r. Ill.^r. FF.^r. Pelzer (G.^r. L.^r. de Vienne); van der Linden (G.^r. O.^r. de Belgique); Militchevitch (G.^r. L.^r. Yougoslavie); Poblete-Troncoso (G.^r. L.^r. du Chili, G.^r. L.^r. du Pérou, Mexique); Doignon (G.^r. L.^r. de France); Gliwic (G.^r. L.^r. de Pologne); Schommer (G.^r. L.^r. de Luxembourg); Mossaz (G.^r. L.^r. Suisse Alpina); Pierre (G.^r. L.^r. Nat. de Tchécoslovaquie) décrivent successivement les conditions dans lesquelles l'Ordre est placé chez eux, de même que l'attitude qu'adoptent les autorités et l'opinion publique à son égard. Par les questions posées à cette occasion aux divers orateurs, les délégués se font une idée très exacte de l'état des esprits dans chacune de ces régions.

Cette partie de l'ordre du jour, d'un intérêt primordial, est jugée si importante que chaque Convent l'inscrira dorénavant à son programme. Il n'est pas possible de lui faire une place dans notre compte rendu analytique, les renseignements donnés ayant un caractère confidentiel qui exige le huis clos. On comprendra aisément la raison de notre discrétion, mais il n'est pas exagéré d'affirmer que les délégués enregistrèrent les communications avec l'attention la plus soutenue et le plus vif intérêt.

Nomination du Comité Exécutif. — Le Convent procède à l'élection des délégations qui composent le Comité Exécutif. Il décide de maintenir le nombre des mandats à 9, comme précédemment. Ceux-ci sont confiés aux Obédiences des pays suivants :

1. — Belgique;
2. — France;
3. — Espagne;
4. — Chili (Amérique du sud);
5. — Mexique (Amérique du nord et du centre);
6. — Pologne;
7. — Suisse;
8. — Tchécoslovaquie;
9. — Yougoslavie.

Certaines délégations comprendront, à titre consultatif, une Obédience adjointe, soit :

1. — à la Belgique, le Luxembourg;
4. — à l'Amérique du sud (Chili), le Pérou et l'Uruguay;

5. — à l'Amérique nord-centre (Mexique), le Panama;

6. — à la Pologne, la Bulgarie.

Nomination du Grand Chancelier. — Le T. V. Ill. V. Fr. V. président propose de réélire le T. V. C. V. Fr. V. J. Mossaz comme Grand Chancelier.

Le Convent approuve à l'unanimité cette désignation.

Siège du prochain Convent. — Il est décidé, en principe, que le prochain Convent qui doit avoir lieu, d'après les Statuts, en 1938, se tiendra en Suisse. Si le plébiscite par lequel le peuple aura à se prononcer quant au maintien de la Franc-Maçonnerie sur le territoire de la Confédération devait être défavorable, les Obédiences maçonniques françaises se chargeraient de l'organisation de ces Assises.

— Les travaux sont suspendus à 17 h. 10.

5^e Séance (31 août, matin)

Les travaux s'ouvrent à 10 h. 30 par une allocution du T. V. Ill. V. G. V. Orateur de la Grande Loge Nat. de Tchécoslovaquie.

Admis comme visiteurs, sont présents sur les colonnes de nombreux FF. V. de la Grande Loge Nationale et de la G. V. L. V. « Lessing aux trois Anneaux », un groupe de FF. V. de Marseille, invités par la Resp. V. L. V. « Jean Amos Komensky », et des FF. V. de divers pays ayant participé au congrès de la Ligue universelle des Francs-Maçons, tenu les jours précédents à Prague.

— Le T. V. Ill. V. Fr. V. Pierre, G. V. M. V. adjoint de la Grande Loge nationale de Tchécoslovaquie, excuse le T. V. Ill. V. G. V. M. V. K. Weigner que des circonstances particulières privent du plaisir de présider cette cérémonie.

Il adresse une cordiale bienvenue à tous les FF. V. étrangers, délégués ou visiteurs, et remercie les représentants des Obédiences de P. A. M. I. de l'esprit frat. V. dont ils ont fait preuve et qui, grâce à leur collaboration, a rendu plus facile la tâche que le Convent lui a confiée.

Il salue les membres de la Ligue universelle des Francs-Maçons qui ont tenu leur réunion dans les locaux de la Loge « Lessing aux trois Anneaux » avec laquelle sa Grande Loge entretient d'excellents rapports.

— Le T. V. Ill. V. Fr. V. Pierre, président, prie le Grand Chancelier de lire les projets arrêtés par la Commission des Vœux et Résolutions :

1. — Le Texte des Résolutions se rapportant au Thème d'étude : La Défense de la Civilisation, est adopté à l'unanimité ¹.

2. — Le Vœu concernant les Francs-Maçons espagnols et les événements d'Espagne est également voté à l'unanimité ².

Ces deux textes sont traduits en langue tchèque par le T. Fr. L. Schwarz et communiqués à l'Assemblée.

CLOTURE

Le T. Ill. Fr. Pierre remercie les délégués des sacrifices qu'ils se sont imposés en venant à Prague en des temps aussi difficiles qu'incertains, dans le but de servir l'Art Royal et la Fraternité humaine. En espérant qu'ils garderont un bon souvenir de leur séjour dans cette ville, il les assure de la fraternelle sympathie des Maçons tchécoslovaques et souhaite qu'ils rentrent dans leur patrie animés de tous les espoirs que notre Convent a fait naître. Puissent des réunions comme celles auxquelles nous avons participé, aider le monde à sortir d'une crise déjà trop longue et l'acheminer dans la voie pacifique qui conduit au progrès humain.

Le T. Ill. Fr. Doignon, président du nouveau Comité Exécutif de l'A. M. I., remercie le T. Ill. Fr. C. Pierre de la façon dont il a dirigé les débats du Convent et de l'autorité bienveillante avec laquelle il a accompli sa tâche de Président du Comité au cours de ces deux dernières années. Cette période qui aurait pu être néfaste pour l'A. M. I., étant donné les événements extérieurs et les difficultés d'ordre interne qu'ont rencontrées nos Obédiences, fut, au contraire, aussi heureuse qu'on pouvait l'espérer.

Il remercie le T. Ill. Fr. Mossaz, cheville ouvrière de notre Association, qui en assure le développement continu avec une prudence, un sens de la conciliation et un dévouement dont l'éloge n'est plus à faire. « Nos travaux de convent — dit-il — se sont déroulés dans une atmosphère des plus satisfaisantes et les résolutions que nous avons prises auront de bienheureuses répercussions. »

Le Fr. Doignon fera de son mieux, puisqu'on lui a fait l'honneur de l'appeler à la présidence du Comité Exécutif pour que les effets du Convent se traduisent en travaux utiles au bien de notre Association à laquelle chacun se montre de plus en plus attaché. Au nom de tous les délégués, il dit aux FF. tchécoslovaques combien leurs hôtes de quelques jours ont été touchés de leur accueil. Comblés d'attentions délicates, tout a été prévu

¹ Voir « Bulletin » n° 58, p. 240.

² Voir « Bulletin » n° 58, p. 242.

pour faciliter nos travaux et rendre notre séjour aussi agréable que possible. Tenuës, agapes, excursions, promenades et visites, ingénieusement combinées, nous ont permis de communier dans la joie, comme dans le travail ¹.

— Le T.^o. Ill.^o. Fr.^o. Uhlmann, G.^o. M.^o. adj. et délégué de la Grande Loge Suisse Alpina, apporte, en langue allemande, le salut frat.^o. des Francs-Maçons suisses à tous leurs FF.^o. assemblés et les assure que quelle que soit la solution que la consultation populaire réservera à l'initiative tendant à interdire la Franc-Maçonnerie dans son pays, l'esprit maçonnique ne sera ni vaincu, ni diminué, et que le flambeau de l'Ordre continuera à dispenser sa lumière.

Au nom de la L. U. F., dont il est le président central, il se félicite que le Convent de l'A. M. I. et celui du groupement qu'il représente, aient eu lieu simultanément dans le même Orient, donnant ainsi aux Francs-Maçons qui y ont pris part l'occasion de fraterniser et de communier dans le même idéal.

Le T.^o. Ill.^o. Fr.^o. président remercie les deux orateurs et procède à la clôture rituelle du Convent qui prend fin à 11 h. 45.

Certifié conforme,

Le Grand Chancelier,

J. MOSSAZ.

¹ Le discours du Fr.^o. Doignon figure en extenso dans le présent numéro (Revue Maçonnique, p. 310).

In Memoriam

† T. . Ill. . Fr. . GEORGES VEIFERT

Le T. . Ill. . Fr. . G. Veifert, G. . M. . d'honneur de la Grande Loge Yougoslavia qui vient de passer à l'Or. céleste, fut l'une des personnalités les plus marquantes de Yougoslavie. Né en 1850, fils d'un fabricant de Belgrade, grand industriel lui-même, il explora les gisements miniers de son pays et dirigea la Banque Nationale de 1884 à 1926.

Fondateur de la Maçonnerie contemporaine en Serbie, il devint, par la suite, Premier Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil. Elu, à l'issue de la guerre européenne, G. . M. . de la Grande Loge Nationale Yougoslavia qui venait de se constituer, il occupa cette fonction, malgré son grand âge, jusqu'au moment où, il y a deux ans, le Fr. . D Militchevitch, G. . M. . adjoint et chef de délégation de son Obédience au sein du Comité Exécutif de l'A. M. I., fut appelé à lui succéder. Grâce à Georges Veifert qui ne ménagea ni son temps, ni son argent, les œuvres et institutions philanthropiques se développèrent considérablement sur terre yougoslave, comme en Serbie d'avant-guerre, ainsi que les Maçons qui séjournèrent à Belgrade ou qui traversèrent la Yougoslavie ont pu s'en rendre compte. Sans parler du siège de la Grande Loge Yougoslavia dont on admire les vastes temples, il fonda notamment la Maison des Invalides où sont hospitalisés plus de 300 pensionnaires indigents, la Société de Saint-Sava qui patronne des écoles primaires dans les communes pauvres et distribue des livres scolaires aux élèves peu fortunés, l'Asile des Vieillards et le grand établissement pour enfants sourds-muets. A la tête de chacune de ces institutions philanthropiques se trouve, encore à l'heure actuelle, un conseil d'administration composé de Maçons choisis parmi les personnalités en vue de la vie profane.

Le regretté Fr. . Veifert a fourni également les subsides nécessaires à l'achat d'immeubles destinés à abriter les Loges nouvellement créées dans certaines petites villes. La Maçonnerie yougoslave perd, non seulement en lui l'un de ses fondateurs, mais encore un grand bienfaiteur.

L'A. M. I. adresse à la Grande Loge Yougoslavia et aux FF. . MM. . serbes l'expression de sa vive sympathie dans le deuil qui vient de les frapper.

Le Grand Chancelier,

J. MOSSAZ.

Avis officiels

PUBLICATIONS

I. *Bulletin*. — Nous invitons nos abonnés à nous faire parvenir, dès maintenant, le montant de leur abonnement pour l'année 1937, soit 4.— frs. suisses, (20.— frs. français, 30.— frs. belges) à verser à notre compte de Chèques postaux n° I. 3.510 (Genève), par mandat postal ou par chèque.

Appel à nos abonnés et lecteurs. — Le total de nos abonnés a sensiblement diminué au cours de ces deux dernières années. Par suite de décès, de démissions, des conséquences de la crise économique, nous en avons perdu un certain nombre. Les restrictions, imposées dans plusieurs pays aux envois d'argent à l'étranger, nous en ont enlevé un plus grand nombre encore. Sont venues s'ajouter à toutes ces raisons, la suppression de la Franc-Maçonnerie en Turquie et l'aggravation des lois visant notre Ordre au Portugal.


Notre « *Bulletin* » qui devrait être une source de revenus pour l'A. M. I., laisse, au contraire, un déficit. C'est pourquoi, nous nous adressons à nos fidèles lecteurs pour qu'ils viennent à notre aide en nous procurant de nouveaux abonnés. N'ayant d'autres moyens d'atteindre les FF. qui seraient susceptibles de s'intéresser à cette publication, nous prions nos abonnés de nous communiquer — à défaut de souscriptions nouvelles — les adresses de Francs-Maçons que l'envoi d'un numéro specimen pourrait engager à s'abonner en 1937.

II. *La Table des Matières* du Vol. IV du « *Bulletin* » (n°s 40 à 51) est mise gratuitement à la disposition des abonnés qui en feront la demande à la Chancellerie.

III. *Compte rendu du Convent de Luxembourg, 1934*. — Prix : fr. suisse, 1,50. Nous invitons les Loges et les FF. qui désirent se procurer cette publication à adresser leur demande sans retard à la Grande Chancellerie.

PUBLICITE

Nous prions nos lecteurs de nous signaler les maisons qui seraient susceptibles de faire de la publicité dans notre « *Bulletin* ». Cette publicité intéresse tout particulièrement les hôtels, restaurants, agences de voyage, librairies maçonniques, instituts d'éducation, etc.



Voici le tarif de ces annonces :

	1 page	1/2 page	1/4 page	1/8 page
frs. ss.	80	40	20	10

Pour deux ou trois insertions, réduction de 20%.

Pour quatre insertions réduction de 25%.

DIVERS

Propriété intellectuelle. — L'autorisation de reproduire les articles et informations contenues dans notre « Bulletin » est accordée exclusivement aux journaux et revues maçonniques. Tout emprunt fait, par d'autres organes, sans notre autorisation, sera poursuivi selon la loi.

Adresses à retenir. — Siège et bureaux de la Chancellerie : 20, rue du Général Dufour, Genève.

Adresse pour la correspondance. — Case postale Stand, 138, Genève.

Adresse télégraphique : Amitente, Genève.

Chèques postaux : N° I. 3510.

Le Grand Chancelier,

J. MOSSAZ.

Liste des Dons reçus par la Chancellerie

du 1^{er} janvier au 30 septembre 1936.

Sup. Conseil (33 ^e) de Suisse, Lausanne	frs. ss.	150.—
Fr. Reelfs, Genève	» »	20.—
Divers (inférieurs à frs. 10)	» »	6.—
G. L. Nat. de Tchecoslovaquie	» »	100.—
Divers (inférieurs à frs. 10.—)	» »	6,50
L. Union des Deux Mers, Port-Saïd	» »	20.—
F. Spielmann, Lausanne	» »	10,50
Sup. Cons. 33 ^e degré (Jur. Sud) Washington.	» »	410.—
	» »	723.—

Report	frs. ss.	723.—
Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 1936		
L'. Egalité, Fleurier	frs. ss.	20.—
Divers	» »	2.—
Total	» »	745.—

En remerciant les donateurs, nous nous permettons de faire appel à toutes les Loges et à tous nos FF.' pour qu'ils nous aident à poursuivre notre œuvre.

Le Grand Chancelier,
J. MOSSAZ.

Elections de Dignitaires

au sein des Obédiences de l'A. M. I.

Grande Loge de Bulgarie, à Sofia
Exercice 1937

Grand Maître	T.'. Ill.'. Fr.'. Peter Midileff.
1 ^{er} G.'. M.'. adj.	Constantin Stanicheff.
2 ^{me} G.'. M.'. adj.	Stéphane Todoroff.
Grand Secrétaire	Stoyan Koledaroff.
Grand Trésorier	Alexandre Tchilinguiroff.

Grande Loge de Honduras, à Tegucigalpa
Exercice 1937-1938

Grand Maître	T.'. Ill.'. Fr.'. Federico Flores Fiallos (1937-1939).
G.'. M.'. adj.	Romualdo B. Zepeda (1937-1939).
1 ^{er} G.'. Surv.'. .	Fernando Zepeda Duron.
2 ^{me} G.'. Surv.'. .	Salomon Buesco V.
Grand Secrétaire	Constantino S. Ramos.
Grand Trésorier	Félix Zavala Nuñez.

REVUE MAÇONNIQUE

Les informations qui paraissent sous cette rubrique n'ont d'autre but que de renseigner nos lecteurs sur les faits intéressants de la vie maçonnique internationale.

L'A. M. I. n'assume aucune part de responsabilité dans la publication de ces articles.

DISCOURS DE CLOTURE DU CONVENT DE L'A.M.I.

prononcé le 31 août 1936, à Prague,
par le T.: Ill.: Fr.: L. Doignon

Au moment où nos travaux s'achèvent, je veux dire à notre F.: Constant Pierre, nos remerciements pour la façon dont il a dirigé nos débats. Il l'a fait avec cette autorité bienveillante et cordiale que nous avons appréciée pendant les deux ans qu'il a présidé notre Comité Exécutif. Cette période qui aurait pu être difficile, étant donné des événements extérieurs à notre ordre et les difficultés de nos propres Obédiences, a été pour l'A. M. I. aussi heureuse qu'on pouvait le souhaiter.

Faut-il remercier longuement notre F.: John Mossaz ? Il est la cheville ouvrière de notre association ; il en assure le développement continu avec une prudence, un sens de la conciliation, une clarté d'esprit et un dévouement dont l'éloge n'est plus à faire.

Nos travaux se sont ainsi déroulés dans une atmosphère satisfaisante. Nous avons pris quelques résolutions dont je crois que les répercussions seront heureuses. Pour ma part, puisque vous m'avez fait le très grand honneur de m'appeler à la présidence du Comité Exécutif, je ferai de mon mieux pour que le Convent se prolonge en travaux utiles pour le plus grand bien de notre A. M. I. à laquelle chacun de nous devient de plus en plus attaché. Et si nos FF.: suisses ne peuvent en assumer la charge, en accord avec notre Obédience sœur, le Grand Orient de France — que je remercie encore de m'avoir si élégamment et si frat.: offert le poste que j'occupe — nous organiserons le Convent de 1938 qui connaîtra, je l'espère, la résurrection de beaucoup de nos Obédiences, actuellement proscrites.

Enfin, je veux dire à nos FF. tchécoslovaques à quel point leur accueil vraiment touchant nous a été sensible. Nous avons été comblés d'attentions délicates, tout a été prévu pour la commodité de nos travaux et l'agrément de notre séjour. Tennes, repas, promenades et visites ont été ingénieusement combinés pour laisser dans l'esprit le souvenir de cinq journées de communion frat. dans le travail et la joie. Nous partons le cœur empli de gratitude et nous vous disons, mes FF. tchèques, avec sincérité et émotion : Merci.

* * *

Chaque ville a son caractère. Chaque ville appelle des souvenirs. Son climat, sa position géographique, sa configuration, ses murs, ses palais et ses monuments, tout concourt à lui donner une empreinte qui lui est propre et qui, parfois, explique en les révélant, les particularités de son histoire.

A Prague, où vous nous avez si fraternellement accueillis, à Prague, tout me parle de Jean Huss et de son indomptable courage. A une époque où la pensée se hasardaient enfin à se libérer d'entraves séculaires, il contribua, plus que tout autre, à un vaste mouvement d'idées qui devait avoir des répercussions profondes. Il vécut pour en assurer le triomphe et, pour le défendre, il mourut. Sans rappeler les causes qui firent naître ce bouillonnement des esprits, sans même rechercher objectivement ce qu'il présentait ou non de fondé, saluons en son instigateur un précurseur et révérons sa mémoire car elle est celle d'un héros.

C'est grâce à l'effort de tels hommes que l'Humanité lentement évolue. Ils sont le ferment d'une pâte qui demande à lever. Ils apportent à leur époque des lumières qu'elle ne connaîtrait pas sans eux. Et ces lumières, se répandant sur les générations qui viennent, contribuent à leur formation.

Ainsi, d'un siècle à l'autre, se poursuit une œuvre émancipatrice qui, de contrée à contrée, atteint les esprits et peu à peu les libère, pour hausser le niveau de l'homme et pour élever son destin.

A cette œuvre libératrice, la Maçonnerie participe plus que toute autre institution. C'est là sa tâche, c'est là son but. Elle jouit du précieux privilège d'étendre son domaine partout où se rencontrent des hommes de bonne volonté. Par essence, elle est internationale. Et, quoiqu'elle respecte les particularités de chaque nation et de chaque pays au point que la forme — mais non le fond — de ses rites varie d'une contrée à l'autre, elle tresse entre les peuples un réseau de pensées et de sentiments qui tous concourent vers le même but : instaurer parmi les hommes une ère d'équité et de paix.

L'équité et la paix ! Les jours troublés que nous vivons nous feront mieux sentir à quelles nécessités profondes elles répondent. Mais elles supposent tant de magnanimité des uns et de sacrifices des autres, que leur avènement ne peut être proche encore.

Devons-nous, pour autant, renoncer aux efforts que leur triomphe nécessite ? Non. Il y va de notre dignité de maçon. Il y va aussi de notre dignité d'être pensant. Tout homme réfléchi, s'il fait abstraction de ses intérêts personnels, ne peut se détourner d'un Idéal qui place si haut l'avenir des hommes.

Or, cet avenir n'est point inaccessible. Il est si proche de nous, au contraire, qu'il fait battre notre cœur plus fort, éveille nos pensées les plus nobles et suscite nos actions les plus généreuses. En vérité, nous le portons en nous. Par là même que nous l'appelons, nous lui donnons naissance. La vie qui nous anime lui prête vie également. Nous le projetons devant nous, autour de nous. Et même, il nous survit.

A l'assurance que nous avons ainsi, quelles que soient notre origine et notre nationalité, de contribuer à l'ascension de l'homme vers un idéal d'équité et de paix, la Maçonnerie n'est pas étrangère. C'est elle qui nous a formés. C'est elle qui a élargi nos connaissances, précisé nos devoirs, élevé nos aspirations.

Reconnaissons, en cet élargissement de notre être, la vertu de ses rites, la richesse de ses enseignements. Du cabinet de réflexion, où pénètre le néophyte impressionné, jusqu'à la chambre du milieu, où se consomme le sacrifice du maître, tout nous invite à atteindre, au tréfonds de nous-mêmes, notre personnalité véritable, en nous dépouillant des bandelettes qui l'entourent.

Se connaître aide à connaître autrui.

Parvenus à saisir, là même où ils prennent naissance, nos sentiments les plus profonds, il nous est plus facile de mesurer l'étendue et la profondeur des sentiments d'autrui. Mieux encore, il nous est loisible de discerner ce qu'ils ont de conventionnel ou de personnel, de passager ou de durable. Enfin, c'est grâce au dépouillement que la maçonnerie lui impose, que le Maçon, lorsqu'il entend son art, peut démêler dans l'étonnante variété des manifestations de la pensée humaine, le factice de l'humain.

Sera-t-il donc téméraire d'affirmer que la Maçonnerie rituelle, en quelque lieu et sous quelque forme qu'elle se pratique, éveille en ses adeptes des aptitudes identiques et que, tout en respectant la personnalité de chacun, elle renforce et couronne celle-ci d'une marque impérissable ?

Le conventionnel et les idées apprises écartés, l'âme nue du Maçon ne sera-t-elle pas plus proche de celle des autres hommes, plus proche encore de celle de ses frères, les Maçons ?

Rappelons ici, le poème que Rudyard KIPLING consacra à sa Loge mère. Sur les mêmes colonnes, dans un temple maçonnique des Indes, les différenciations d'origines, de situations, de croyan-

ces et de langues, s'effaçaient en une communion véritable à laquelle il n'est d'autre nom que la fraternité humaine.

Ce sentiment de fraternité humaine, nous vous remercions, mes Frères, de nous avoir permis de l'éprouver si fortement auprès de vous. Malgré ce qui nous différencie, nous nous retrouvons là sur un terrain qui nous est familier, parce qu'il est le propre de la Maçonnerie.

Les enseignements qu'elle nous donne débordent les frontières et même les abolissent. Dans nos temples, nous ne sommes plus que les adeptes d'un Art vraiment royal et l'œuvre que nous poursuivons est bien le Grand Œuvre par excellence.

L'équité et la paix que nos cœurs désirent et que nous proposons à tous les hommes de bonne volonté, de par le monde, sont les dieux lares de notre Temple intérieur, car la pratique de la Maçonnerie rend nos pensées équitables et la paix inonde nos âmes de ses clartés.

Mais il faut encore que celles-ci rayonnent sur le monde profane pour que notre idéal, celui que nous portons en nous et que nous projetons devant nous, se propage, gagne tous les hommes, impose aux uns la magnanimité et détermine les autres aux sacrifices nécessaires.

Ainsi nous accomplirons notre mission et nous aurons été le ferment d'une pâte qui demande à lever. Ainsi nous aurons contribué à l'œuvre émancipatrice qui se poursuit d'un siècle à l'autre et de contrée à contrée, pour atteindre les esprits, pour les libérer peu à peu, pour hausser le niveau de l'homme et pour élever son destin.

UNE VOIX AMÉRICAINE

Le discours que nous reproduisons ci-après a été prononcé à Washington, le 21 février 1936, par le Rev. Dr. Fr. J. Joseph Fort Newton, aumônier de la « Masonic Service Association », lors de la 17^e réunion annuelle de ce groupement. Nous l'extrayons d'une revue maçonnique qui l'inséra sous le titre suivant : « L'Hiver de la Liberté ». Bien qu'il nous prouve que la Franc-Maçonnerie américaine, ce puissant colosse, oppose aux contempteurs de cette liberté une invincible résistance, nous regrettons cependant que son auteur n'ait accordé qu'une place aussi secondaire aux avatars qu'elle a déjà subis dans le reste du monde. Les événements démontreront peut-être bientôt que la race anglo-saxonne n'est pas immunisée contre le virus totalitaire et que la meilleure prophylaxie à employer dans les circonstances présentes consiste moins à isoler les éléments sains qu'à lutter contre ceux

qui constituent, pour les premiers, des foyers de contamination. Puissent nos FF., américains ne pas s'en rendre compte trop tard ! (Réd.).

J'ai eu l'occasion de lire dernièrement le sermon prononcé, à Boston, par le Rev. John Murray — pasteur fort influent de son époque — le 19 janvier 1795, date choisie par Washington pour commémorer la répression de la « Rébellion du Whisky ». En fait, cette révolte qui s'était produite quelques mois auparavant en Pennsylvanie, ne fut pas vraiment une rébellion. Quelques fermiers de la partie occidentale de l'Etat, excédés par la récente taxe imposée sur le whisky, malmenèrent un officier. Le président envoya 15.000 miliciens, qui arrêtaient les meneurs et mirent bientôt fin au désordre, ce qui lui valut, du reste, d'être traité de tyran, de dictateur et de mauvais père de la patrie. Cette intervention créa néanmoins, au sein de la nation, une sensation de détente; elle se montra reconnaissante de ce que le nouveau gouvernement fédéral ait affirmé, en cette circonstance et pour la première fois, qu'il entendait maintenir l'ordre et faire respecter la loi. Les citoyens comprirent alors ce que représentait l'unité nationale; la stabilité et la sécurité que leur offraient les institutions gouvernementales furent comme une révélation qui remplit leur cœur de joie et de gratitude. On sent passer cette émotion dans ce sermon au style grandiloquent, mais où se devine l'homme qui aime son pays et qui apprécie la liberté dont la loi lui assure la jouissance. La liberté du monde était encore en son printemps; grâce à la liberté religieuse chaque âme avait le droit de louer Dieu de la manière qui lui convenait le mieux. Hélas, mes FF., c'est l'hiver de cette liberté que nous affrontons maintenant.

Un premier ministre français a dit, il y a quelques mois, qu'en tant que race, l'humanité avait rétrogradé de trois siècles au cours de ces vingt-cinq dernières années. Si cela était exact, ce serait effrayant ! Le général Smits, de l'Afrique du Sud, l'un des hommes éminents de notre temps, déclare qu'il y a actuellement moins de liberté sur la terre qu'il n'y en eut à n'importe quelle époque de notre ère. Il n'aperçoit, en observant la situation mondiale, que cohortes se pavanant en chemises de couleurs et poussant des clameurs variées. Ce spectacle lui apparaît moins comme une menace de guerre que comme un renoncement aux libertés humaines.

Le dictateur italien n'a-t-il pas proclamé que la liberté est morte et qu'elle n'est plus qu'une « carcasse puante » ?

Toutes les nouvelles tendances en « isme » (communisme, fascisme, nazisme) relatives au régime de l'état sont fondées sur ce renoncement à la liberté. Et cela, non point comme expédient temporaire, mais bien comme principe définitif.

Ce curieux phénomène de l'histoire contemporaine doit inté-

resser profondément les Francs-Maçons fidèlement attachés, ainsi qu'ils le sont tous, à la liberté et les toucher particulièrement car la Franc-Maçonnerie ne peut exister que si cette liberté est respectée, la première chose que fait un dictateur étant, en effet, de fermer les Loges.

Le rôle que joua notre Ordre dans la fondation de notre pays, basant ses lois sur la liberté, est une épopée que nous ne rappellerons pas ici, mais qui serait bientôt une légende oubliée si la prédisposition des esprits persistait à être telle qu'elle apparaît actuellement.

Pourquoi donc la liberté a-t-elle complètement disparu sur de vastes territoires ? C'est qu'en maints endroits le peuple, n'ayant pas été préparé pour la recevoir, n'a pas su s'en servir. C'est le cas pour la Russie. Affaiblis par des années de despotisme, les sujets russes ne surent que faire, lorsqu'elle leur fut octroyée, d'une indépendance qu'ils n'avaient pas apprise à connaître. La Constitution que leur donna le gouvernement Kerensky fut piétinée par les forces implacables de la révolution. Il en fut de même, quoique à un degré moindre, pour l'Allemagne. Nul n'a admiré plus sincèrement que moi le génie du peuple allemand ; je considère pourtant qu'il n'était prêt, ni pour vivre en démocratie, ni pour faire un bon usage de sa liberté. C'est pourquoi, la république allemande s'est rapidement désagrégée. On en pourrait dire autant, à certain point de vue, de l'Italie, bien qu'il nous soit pénible de voir la patrie des Garibaldi, des Mazzini et des Cavour, ces trois grands Maçons auxquels l'on doit l'unité italienne, dirigée maintenant par un dictateur qui traite la liberté de « carcasse puante ».

Il est vrai que la question se présente également sous une autre face. La république tchécoslovaque conserve sa foi grâce surtout au génie et au caractère de son président, qui s'est retiré récemment en raison de son grand âge. Lorsque j'étais pasteur du « City Temple » de Londres, en 1916, le Dr. Masaryk y vivait en exil avec sa fille Olga. Nous nous étions déjà vus à l'Université d'Iowa et nous eûmes tôt fait de renouer connaissance, au point qu'il devint mon paroissien et que nous nous trouvions fréquemment ensemble. J'ose dire que Masaryk est l'un des quelques authentiques grands hommes que j'ai eu le privilège de rencontrer. Réaliste dans sa pensée, idéaliste dans sa foi en l'humanité et en la liberté, sa nomination à la présidence de la république tchécoslovaque fut l'un des heureux résultats de la grande guerre et de la petite paix qui la suivit. Mais revenons à notre sujet.

D'où provient la débâcle dont nous sommes les témoins ? Pourquoi, devenus soudain « noirs » ou « rouges », les hommes renoncent-ils sans protester, joyeusement même, à leur liberté individuelle ? Qu'est-ce qui les pousse à agir de la sorte ? C'est, à mon avis, la peur de l'anarchie.

En observant les faits, vous verrez que lorsque la désagrégation apparaît dans un état, celui-ci sombre bientôt dans le désordre et le chaos. L'Italie, par exemple, où des groupes puissants se livraient à des luttes incessantes, épuisantes, pour s'adjuger le pouvoir, vit se dresser Mussolini qui s'imposa par la magie de sa personnalité et ce que le peuple ne lui donna pas, il prit sur lui de se l'octroyer pour sauver son pays de l'anarchie. Une chose semblable s'est produite en Allemagne. Alors que j'étais à Munich avec ma famille, il y a cinq ans, je tentai de pénétrer dans une réunion hitlérienne où la jeunesse s'entassait. Il me fut impossible d'entrer, mais j'entendais, de loin, la voix d'Hitler — aux intonations si peu allemandes ! — et je compris son grand pouvoir de suggestion. Me trouvant un peu plus tard en compagnie d'un juriste allemand qui avait vécu en Angleterre et en Amérique, ce qui nous liait assez pour exclure tout sentiment de méfiance, je lui demandai ce qu'il pensait de ce mouvement naissant et s'il n'en éprouvait aucune inquiétude. Il me regarda avec commisération et me répondit : « Croyez-vous qu'un peuple aussi conservateur que le nôtre puisse se laisser conduire par un individu de cette espèce ? » L'Allemagne était, à ce moment-là, au seuil de l'anarchie. Partout où les hommes devront choisir entre elle et l'autocratie, c'est en faveur de cette dernière qu'ils se prononceront, parce qu'elle leur promet un semblant d'ordre et de stabilité.

Cette leçon s'adresse à nous, Francs-Maçons américains, comme à tous les hommes de l'univers. Sinclair Lewis a écrit : « It can't happen here » (Cela ne peut arriver ici), persuadé que toutes ces nouvelles idéologies en « isme », ne sauraient s'implanter chez nous. Puisse-t-il ne pas se tromper, bien que je n'en sois pas convaincu. Lewis lui-même en est-il certain ? La passion qu'il a mise dans son livre ne trahit-elle pas la peur qui le hante ? Il proteste trop, et trop véhémentement surtout, pour qu'au fond de son cœur la crainte que « cela arrive » n'y habite pas ! En fait, cela peut se produire partout parce que la nature humaine est partout la même et que lorsque la désagrégation fait son apparition, on ne sait ni où, ni quand elle s'arrêtera.

Un examen attentif de la question nous apprendra — autre motif d'inquiétude — que nous ne possédons aujourd'hui, mes FF., aucune philosophie commune, aucune religion souveraine — pour employer ce terme bienfaisant — capables de contrôler, de diriger, la vie collective de l'humanité. L'éthique du Moyen Âge s'étendait surtout au monde occidental ; il n'en est plus de même au xx^e siècle. Nous pouvons dire de notre pensée ce que Stephen Leacock appliquait au caractère, c'est « qu'elle enfourche son cheval et galope dans n'importe quelle direction ». L'unité culturelle du monde n'existe pas. Il n'est aucune doctrine sur laquelle les hommes puissent se mettre unanimement d'accord,

aucun engagement universel que les nations soient susceptibles de prendre avec la certitude de le respecter. C'est de là que provient ce sentiment d'insécurité que chacun éprouve à tous égards.

Le mot « Liberté » était la parole magique de nos ancêtres, leur étoile la plus brillante. Progrès devint celui de nos pères. Rien ne semblait, en effet, impossible à la créature humaine pour laquelle les vérités nouvelles surgissaient dans toutes les directions. Mais le char du progrès a dérapé sur la route glissante et a culbuté dans le fossé creusé par la guerre mondiale ! Comme si l'humanité s'élevait au moyen d'une échelle divine, nous jouissions paisiblement naguère de l'avancement automatique imprimé au monde, mais voilà que cette échelle s'est rompue ! La sécurité est aujourd'hui le principe essentiel : sécurité de nos biens, sécurité dans la société et sécurité de notre propre existence. Nous avons soif de permanence ; nous désirons pouvoir compter sur ce qui est. C'est ce besoin de sécurité qui pousse parfois les hommes à commettre des actes et à prendre des mesures désespérés.

Nous sommes peut-être en présence d'un événement prodigieux — incommensurable dans sa signification — aussi considérable dans ses effets que la venue de Jésus qui fixa sur la personnalité la responsabilité et la valeur humaine. De nos jours, on tend, au contraire, à déprécier l'individualité. Nous sommes à l'âge des mouvements de masses, des idéologies collectives que l'on essaie de faire triompher au moyen de parades ou autres manifestations étranges. Tout va à l'encontre de ce qu'il y a de plus précieux dans la doctrine et dans les enseignements du Christ. Il est donc bien possible que nous soyons au début d'une ère nouvelle, d'une autre conception de la vie sociale.

Un ami que j'ai connu au temps où nous faisons nos études, actuellement professeur de philosophie en Allemagne, m'écrivait il y a peu de temps : « Quand donc vous réveillerez-vous, vous autres Américains ? En ouvrant mieux les yeux, vous verriez que votre belle philosophie de la liberté individuelle est chose morte et il est heureux qu'il en soit ainsi, car cette survivance du 18^e siècle, n'a plus sa raison d'être en celui que nous vivons. Le point central, suprême, l'unité, ce n'est plus l'individu, mais la communauté. Qu'y a-t-il d'étrange à ce que l'on renonce à la liberté individuelle pour que cette communauté s'épanouisse ? » Pour cet ami, ma conception n'est plus qu'une vaine curiosité d'une époque périmée, alors que je considère la sienne comme une sorte de glorification de l'instinct du troupeau qui remonte bien plus haut dans la chaîne des temps. Et cet homme est cependant un savant, un grand éducateur chrétien ! Pourrions-nous jamais concilier nos deux points de vue ?

Entrons-nous, de gré ou de force, dans une ère où la notion de la liberté individuelle sera transformée, où l'individualisme se subordonnera de plus en plus à la communauté ? Cette question

est grave et je la pose devant vous, mes FF., parce que nous réunissons ici un grand nombre d'hommes conscients et réfléchis, de dirigeants d'un Ordre fraternel qui s'étend sur tout le territoire des Etats-Unis. En exprimant ainsi ma pensée devant vous, je cherche à vous avertir de ce qui se prépare autour de nous. Il ne convient pas d'avoir l'esprit pétrifié, rétif, incapable de s'adapter à une situation nouvelle. Que cela nous plaise ou non, nous vivons dans un monde qui se transforme radicalement et dont nous ne pouvons enrayer l'évolution.

J'ai été réconforté en entendant le Fr. Scudder déclarer ce matin à la conférence des GG. MM., qu'il restait optimiste, convaincu, malgré tout, que l'humanité ne cesse de progresser. Tout en étant d'accord avec lui, je ne vois pas hélas dans quelle direction elle marche, car le brouillard est épais. Je ne crois cependant pas que le monde ait été abandonné par Dieu, et si, dans son évolution, quelque chose a disparu ou doit disparaître, c'est que cela ne méritait pas de subsister, les choses inébranlables étant seules dignes de persister.

Il n'y a pas très longtemps, j'ai eu la visite d'un homme de petite taille, d'apparence débile, d'abord timide, muni d'une lettre de recommandation de mon cher et regretté ami, Louis Block, G. M. de la Grande Loge d'Iowa. Je pris plaisir à l'écouter durant près de deux heures. Il avait appartenu au ministère Kerensky et collaboré à la Constitution, évoquée tout à l'heure, que la révolution réduisit plus tard à néant. « En Amérique, me dit-il, les hommes semblent considérer la liberté comme une chose toute naturelle. S'ils avaient souffert comme j'ai souffert, s'ils avaient vu ce que j'ai vu, ils ne penseraient pas ainsi. Ils ne savent pas combien cette liberté est précieuse parce qu'ils n'en connaissent plus la valeur ».

Je lui rappelai que le dictateur de l'Italie avait déclaré que les hommes ne désiraient plus la liberté, synonyme d'hésitation, de marchandage, de discussion, de parlote sans efficacité, qu'ils voulaient surtout qu'on leur dise ce qui devait être fait pour qu'ils l'accomplissent. Mon interlocuteur me répondit qu'il ne s'agissait là que d'une mode qui ne durerait pas. Et il ajouta : « Si vous montez sur le plus haut édifice de New-York, vous avez à vos pieds le campement humain le plus curieux que l'on puisse imaginer et si le temps est clair, vous n'oublierez jamais ce spectacle. Il y a des jours cependant où tout cela est noyé dans le brouillard. Or, nous vivons en période brumeuse; les vieux idéaux en sont obscurcis ! Bientôt, lorsque le vent soufflera, la liberté reparaitra à l'horizon. Liberté, souffle de Dieu qui donne la vie à l'homme ! »

Cet homme a raison, mes FF. ! C'est à nous qui connaissons les qualités spirituelles et la valeur morale de notre race — la race anglo-saxonne, tout au moins — qu'il appartient de sauve-

garder cette précieuse liberté, dont la signification est si haute. Laissons le reste du monde adopter la forme de gouvernement qui lui plaira, se diriger à sa guise, mais nous qui avons entendu les grandes voix parler notre langue commune, peuple des Etats-Unis et de Grande-Bretagne, jamais nous ne renoncerons à la liberté : de pensée, d'action et de parole, comme à notre libre façon d'adorer Dieu. Je crois que la stabilité du monde — en proie actuellement à la confusion — dépend de l'amitié, de la coopération intelligente et compréhensive des peuples de langue anglaise.

Les dictateurs tomberont, mes FF. ! Après l'hiver, le printemps de la Liberté renaîtra. Le renouveau la ramènera bientôt, brisant les fers et annonçant, une fois encore, la chute de toutes les Bastilles ! Nous serons libres enfin, politiquement, religieusement et économiquement !

LES FRANCS-MAÇONS ET L'INDÉPENDANCE DES ÉTATS-UNIS

Parmi les Francs-Maçons qui contribuèrent à assurer l'indépendance des Etats-Unis, nous relevons les noms suivants :

— James Otis, premier sujet qui contesta à George III le droit de taxer les colons.

— William Pitt, qui déclara au Parlement britannique que l'Angleterre n'était nullement autorisée à imposer une contribution aux colonies.

— Benjamin Franklin, qui élabora le premier plan propre à assurer l'union fédérale permanente des colonies.

— Peyton Randolph, qui présida le premier Congrès continental (composé en grande partie de Francs-Maçons) et qui revendiqua, pour les colonies, le droit de légiférer sur les affaires intérieures, comme sur les questions fiscales.

— Richard Henry Lee, qui soumit au Congrès une résolution établissant que « Les Colonies forment et ont le droit de constituer des Etats libres et indépendants ».

— John Hancock, président du Congrès, qui organisa le comité (comptant parmi ses membres un grand nombre de Francs-Maçons) auquel l'on doit la préparation de la « Déclaration d'Indépendance ».

— George Washington, qui réunit, présida la Convention Constitutive et fut élu premier président des Etats-Unis.

— Bruno Randolph, qui présenta un projet de constitution à la Convention.

En outre, le 80 % des officiers de l'armée qui conquit l'indépendance des Etats-Unis, étaient francs-maçons.

Square and Compass (nov. 1936).

Petites Nouvelles

Chine. — Les Loges « Che Chuen », de Chengtu, et « West Lake », de Hangchou, fondées récemment par la Grande Loge des Iles Philippines, travaillent avec enthousiasme. Le niveau intellectuel et moral de leur effectif est exceptionnellement élevé.

La Loge « Che Chuen » fait une œuvre de pionnier, la ville de Chengtu où elle a son siège étant très éloignée des lignes de communication.

— Un Fr. qui s'est rendu en Chine, a eu le privilège d'assister, à Peiping, à une Tenue de Loge au cours de laquelle un Chinois fut initié aux mystères maçonniques. L'Orient était occupé par un Vén. M. américain; un Chinois, un Français et un Allemand occupaient d'autres postes, l'assistance comptant des représentants de douze nationalités différentes. Bel exemple de l'universalité de notre Ordre !

Ecosse. — 1717, 1725 et 1736, trois dates historiques qui marquent respectivement la fondation des Grandes Loges d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse. Les deux premières ont déjà célébré leur bi-centenaire; c'était le tour, dernièrement, de la plus jeune, la Grande Loge d'Ecosse instituée le 30 novembre 1736. Le Fr. William St. Clair fut élu sous le titre de premier « Grand Maître de la Loge écossaise de Maçons spéculatifs ». Depuis cette époque, le poste a été occupé par plusieurs pairs d'Ecosse et par d'autres FF. distingués, mais aucun membre de la famille royale n'avait encore accepté cet honneur. La nouvelle que le Prince de Galles consentirait à assumer cette fonction fut accueillie avec une immense satisfaction; toutefois, son avènement au trône l'empêcha de donner suite à ce projet, désappointement qui fut de courte durée car l'on apprit bientôt que le duc d'York, son frère, serait dûment installé G. M. de la Grande Loge d'Ecosse.

Le T. Ill. Fr. Sir Iain Colquhoun présida à cette installation, assisté par 6 autres anciens GG. MM., et lut, au cours de la cérémonie, le télégramme suivant adressé par S. M. le Roi en réponse à celui qui lui avait été envoyé par l'Assemblée : « Remerciez les Maçons écossais et les FF. visiteurs, de leurs sentiments loyaux et fraternels. (s) Edouard, R. I. »

Le duc d'York exprima sa satisfaction d'avoir été appelé au poste de G. M. de la Grande Loge d'Ecosse et souhaita la bienvenue aux FF. distingués venus de toutes les parties du monde pour prendre part à cette solennité. Il désigna pour rem-

plir les fonctions de Dep. G. . M. ., le Fr. . Brig.-Gén. Sir Norman A. Orr-Ewing, et celles de Substitut G. . M. ., le vicomte Traprain.

Son Altesse Royale présida ensuite le banquet qui eut lieu dans le hall du château d'Edimbourg, suivi d'un concert et d'une réception au cours de laquelle plusieurs toasts furent prononcés. Le G. . M. . de la Grande Loge d'Irlande dit, entre autre, que cette date de 1736 n'est pas seulement importante dans l'histoire, mais qu'elle rappelle encore que la Franc-Maçonnerie écossaise marque les débuts de notre Ordre dans le monde entier.

Le duc d'York lut encore le message suivant envoyé par S. M. le Roi :

« Je suis heureux d'apprendre que vous avez été installé G. . M. . des Maçons d'Ecosse. Si je n'avais été appelé à monter sur le trône, cette tâche aurait été la mienne, mais je suis très satisfait que vous soyez élu à ma place. Je vous souhaite de remplir ce poste avec succès et vous prie de transmettre aux membres de la fraternité écossaise mes meilleurs vœux et félicitations pour la réussite de ce bi-centenaire. »

Etats-Unis. — Le G. . M. . de la Grande Loge de l'Etat de Louisiane a fait, le 6 novembre dernier, une conférence sur la philosophie, le but et l'activité de la Franc-Maçonnerie, qui a été radiodiffusée.

— La Loge « *Palestina* » n°. 357, de Detroit (Michigan) compte plus de 4.000 membres. C'est sans doute l'Atelier qui possède l'effectif le plus élevé du monde. Henry Ford, le grand industriel américain, en fait partie.

— Il existe dans l'Etat de Californie, une « *Suprême Grande Loge chinoise des Maçons libres du monde* », avec siège à San Francisco (Spofford Alley n° 36) qui vient de créer un Atelier à Los Angeles sous le titre distinctif de « *Chee Kong Tong* ». Cette Obédience est considérée comme clandestine par les Grandes Loges régulières des Etats-Unis.

— Il existe à Newark (N. Y.) une Loge placée sous la juridiction de la Grande Loge de New-York et intitulée « *Alpha n°. 116* » dont tous les membres sont de race noire. C'est, croyons-nous, le seul Atelier nègre régulier des Etats-Unis, la Franc-Maçonnerie, dite de Prince Hall, étant considérée comme clandestine par les Grandes Loges américaines.

— La Grande Loge de l'Etat de Oklahoma met à la disposition de son G. . M. . une automobile qu'elle le prie de garder à l'expiration de son mandat.

Iles Philippines. — Manuel Quezon, actuellement président de la république philippine, fut G. . M. . de la Grande Loge des Iles Philippines. Peu de temps après avoir abandonné sa

charge, il se retira de la Franc-Maçonnerie pour rentrer dans le giron de l'Église afin que les catholiques, qui sont en majorité, le favorisent de leur vote.

Italie. — Le général Capello, ancien G. V. M. V. adjoint du Grand Orient d'Italie, condamné à trente ans de réclusion pour avoir, soi-disant, subventionné un complot contre Mussolini, a été libéré au début de l'année 1936 à l'occasion d'une importante amnistie. Ce noble vieillard qui fut l'un des plus glorieux généraux italiens de la grande guerre, est rendu à sa famille après des années de captivité. Tous les Francs-Maçons du monde se réjouiront de le savoir libre. Puissent l'affection des siens et le respect universel de ses FF. V., lui apporter le réconfort dont il a besoin !

Norvège. — Les trois Grandes Loges scandinaves du Danemark, de Suède et de Norvège, se sont réunies en Tenue solennelle dans le Temple d'Oslo, sous la présidence du T. V. III. V. Fr. V. H. J. Schramm, député G. V. M. V. de l'Obédience norvégienne. C'est la première fois que l'on enregistre un fait aussi extraordinaire et celui-ci contribuera certainement à renforcer les liens qui unissent ces trois Grandes Loges.

Pays-Bas. — Le journal hebdomadaire hollandais « Ons Volksbelang » qui prétend ne renseigner ses lecteurs qu'en se basant « sur la vérité », annonce que « le Conseil Supérieur » soit la « Direction internationale de la Franc-Maçonnerie (!) » a donné l'ordre de tout mettre en œuvre pour que la guerre mondiale imminente éclate avant la prochaine période des récoltes allemandes.

Roumanie. — Les attaques dirigées contre la Franc-Maçonnerie roumaine par nos adversaires ont incité le roi Carol à envisager la fermeture éventuelle des Loges que l'on accuse d'exercer une forte influence sur les fonctionnaires, comme au sein de la population. Le résultat de l'enquête à laquelle il donna l'ordre de procéder, l'a décidé à abandonner ce projet. Parmi les dirigeants du gouvernement, il en est beaucoup qui appartiennent à notre Ordre et, comme dans d'autres pays, la Franc-Maçonnerie roumaine doit lutter contre les calomnies, les suspicions et les accusations ridicules dont elle est l'objet, que le moindre examen objectif réduirait à néant.

Tchécoslovaquie. — La Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie vient de subir une perte douloureuse et difficilement réparable en la personne du T. V. C. V. Fr. V. Lew Schwarz, son distingué Grand Secrétaire (Relations Extérieures), passé à l'Or. V. céleste au début de décembre. Tous les Secrétariats des Grandes Loges et Grands Orientes avec lesquels cette Obédience entretient

des rapports d'amitié — et ils sont nombreux — déploreront la mort de ce Fr. : dévoué, qui, grâce à son zèle infatigable, sa serviabilité et sa grande connaissance des choses maçonniques sut s'attirer la sympathie de tous ceux qui furent appelés à le rencontrer.

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille du défunt et à la Grande Loge Nationale, en les assurant que si ce deuil nous a consterné, la mémoire de celui qui fut pour nous un ami, ne s'effacera pas. (Réd.).

Les Livres

William Mosceley Brown. — La Franc-Maçonnerie dans l'état de Virginie. Masonic History Press, Highland Springs (Va.). Un vol. de 330 pages. \$ 3.

Ce livre par lequel l'auteur se révèle historien consciencieux et écrivain distingué, fait l'histoire de l'apparition et du développement de la Franc-Maçonnerie en Virginie; il contient, en outre, une relation résumée de l'histoire du Grand Chapitre, de la Commanderie, etc.

Louis Doignon. — Image de la Franc-Maçonnerie. Une brochure (35 pages).

G. : M. : de la Grande Loge de France, l'auteur, examinant la situation de la Franc-Maçonnerie en face des calomnies que l'on répand sur son compte et, — il faut le dire — des déviations que l'esprit de notre temps a parfois introduites au sein même de l'Ordre, a voulu faire le point. Il l'a fait d'abord pour lui-même, par souci d'objectivité, afin d'éclairer sa propre religion, avant de songer à donner à ces réflexions la forme d'un manifeste, d'un programme, destiné aux FF. : de son Obéissance et, par extension, à tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de la Franc-Maçonnerie. Le portrait que le Fr. : Doignon nous en fait est celui d'une Maçonnerie idéale, mais non point irréalisable. Au surplus, après avoir indiqué avec beaucoup de bon sens, ce qu'elle devrait être, il la décrit telle qu'elle est devenue, relève les fautes, les erreurs commises, par ignorance ou en toute bonne foi parfois, par ceux que l'on pourrait appeler les ennemis de l'intérieur, qui agissent sur le corps maçonnique à la façon de certains virus sur l'organisme humain. Le Fr. : Doignon exerce là son esprit critique; c'est un réalisateur pour lequel la critique n'a de valeur qu'à la condition d'indiquer les remèdes qui conviennent

au mal qu'elle révèle, aussi peut-on voir, en cet ouvrage, les trois volets, distincts quoique cohérents, d'un retable : l'Image de la Franc-Maçonnerie. Le panneau central nous la présente telle que ses principes fondamentaux l'ont créée, dans ce qu'elle a d'immuable ; le deuxième nous la désigne telle qu'elle existe aujourd'hui et le troisième, enfin, la place dans le cadre mouvant de la vie, dans son incessante évolution, s'y adaptant sans concession, comme l'élément propre à maintenir l'équilibre, la sécurité, en respectant les bases permanentes sur lesquelles repose la société humaine.

Sous son apparence modeste, cet ouvrage a une valeur remarquable. Il sera lu avec fruit par ceux qui, dans le désarroi actuel, recherchent un appui moral et une raison d'espérer.

Charles Rieben. — Les Sociétés secrètes en Suisse. Imprimerie vaudoise, Lausanne 1936. Une plaquette (123 pages).

Disons tout de suite que l'auteur de ce petit volume n'est pas franc-maçon. Monsieur Rieben, rédacteur du quotidien vaudois « La Revue », a publié cette étude sur les sociétés secrètes en Suisse sous forme d'articles qui ont paru dans le numéro spécial que ce journal édite le dimanche. Nous croyons savoir que c'est à la demande de la Grande Loge Suisse Alpina — qui les a considérés comme un excellent moyen de défense — qu'ils ont été réunis en un volume destiné à en augmenter la diffusion.

Monsieur Rieben a été poussé à faire ce travail par le louable désir de se renseigner aux meilleures sources sur les sociétés visées par l'initiative tendant à interdire la Franc-Maçonnerie, l'Union et les Odd-Fellows sur territoire suisse. Convaincu que ces trois groupements étaient honteusement calomniés, il obtint sans peine de son directeur d'user du supplément dominical de la « Revue » pour y exprimer ce que sa conscience de citoyen et d'homme libre lui commandait d'exposer à ses compatriotes.

Nous n'analyserons pas ici l'œuvre de Monsieur Rieben n'ayant qu'à nous louer de l'exactitude de sa documentation sur la Franc-Maçonnerie. En le félicitant de son acte de courageux civisme et de loyauté professionnelle, nous nous contenterons d'inviter nos lecteurs à se procurer ce petit volume qui, s'il ne leur apprend rien sur l'Ordre auquel ils appartiennent, les instruira sur l'organisation de la société l'« Union » (qui n'est guère connue qu'en Suisse romande) et sur celle des Odd Fellows à propos de laquelle la plupart de ceux qui en entendent parler ne possèdent que des renseignements insuffisants. L'objectivité et l'exactitude que l'on constate en ce qui concerne la partie qui a trait à la Franc-Maçonnerie nous sert de garantie quant à celles des chapitres consacrés aux groupements des Odd Fellows, de l'Union, des Bons Templiers et du Rotary Club.

B. Joffé. — *Mystique...* 1 brochure (18 pages). Editions M. Cock, rue du Noyer 28, Bruxelles.

Quelques méditations, sortes de croquis, sur la chambre de réflexion, la Lumière, le Rituel, la Chaîne, etc., qui révèlent chez leur auteur, une âme de poète et de ... mystique, comme l'indique le titre de la brochure. En nous exprimant ainsi, notre intention est de louer sincèrement le Fr. Joffé, cet état d'âme n'étant point habituel de nos jours, ce qui est fort regrettable. Il est vrai que tout conspire contre la rêverie !

J. MOSSAZ.

Nous renvoyons à un prochain numéro : Oswald Wirth : Stanilas de Guaita.

Nous avons reçu :

Les Constitutions d'Anderson

Giuseppe Leti : Henri Cernuschi.

Offres, Demandes et Recherches

Nous avons ouvert cette nouvelle rubrique à l'usage des abonnés au « Bulletin ». L'insertion des annonces ou questions se rapportant à des sujets concernant l'Ordre maçonnique, leur sera accordée gratuitement.

Le Fr. Julien Félix, 24, Chemin de Chastres, Chastres-Montjoux, BESANÇON (FRANCE), serait acquéreur des ouvrages suivants :

- 1° Ragon : Rituel du 30^e grade.
 - 2° Mackey : Encyclopaedia of Freemasonry.
 - 3° Galiffe : La Chaîne d'Union.
-

TABLE DES MATIÈRES

A nos collaborateurs, à nos abonnés, à nos lecteurs	275
Compte rendu de la session du Comité Exécutif (Prague 27-31 août 1936)	277
Compte rendu analytique du Convent ordinaire de l'A. M. I. (Prague 28-31 août 1936)	291
In Memoriam : T. H. Fr. Georges Veifert, G. L. Yougoslavia	306
Avis officiels	307
Liste des Dons	308
Elections de Dignitaires	309
Revue Maçonnique	
Discours de clôture du Convent de l'A. M. I. (L. Doignon)	310
Une voix américaine (Joseph Fort Newton)	313
Les Francs Maçons et l'Indépendance des États-Unis..	319
Petites nouvelles :	
Chine, Ecosse, États-Unis, Îles Philippines, Italie, Norvège, Pays-Bas, Roumanie, Tchécoslovaquie	320
Les Livres	323
Offres, Demandes et Recherches	325

En vente à la Chancellerie de l'A. M. I. :

1. ED. QUARTIER-LA-TENTE : « Two Centuries of Freemasonry. Prix	3.— Frs. suisses
2. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1921 (Fondation de l'A.M.I.) à Genève.	3.— » »
3. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1923 à Genève	3.— » »
4. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1927 à Paris	2,50 » »
5. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1930 à Bruxelles	2,50 » »
6. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1932 à Istanbul.....	1,50 » »
7. Codes maçonniques (anglais, français et allemands)	2,50 » »
8. Annuaire de la Fr.-Maçonnerie Universelle (1932)	3.— » »

* * *

* ED. PLANTAGENET : Causeries Initiatives. I. II. III., chaque volume	2.— » »
H.-J. BOLLE : Le Temple, Ordre initiatique du Moyen-Age	0,75 » »
* ALBERT LANTOINE : Histoire de la Franc-Maçonnerie française	7.— » »
* ALBERT LANTOINE : Histoire du Rite Ecossais ancien et accepté	8.— » »
JOSEPH LETI. — Charbonnerie et Fr.-Maçonnerie dans le Réveil national italien	6.— » »
L. AMIABLE ET J. C. COLFAVRU. — La Fr.-Maçonnerie en France depuis 1725.	0,75 » »
ARMAND BEDARRIDE. — La Doctrine maçonnique	1,50 » »

En vente à la Chancellerie de l'A. M. I. :

	frs. ss.
ARMAND BEDARRIDE. — Les théories politiques et économiques devant la Doctrine maçonnique	1,50
Le Livre d'Instruction du Rose-Croix	2,50
Le Livre d'Instruction du Chevalier Kadosch	2,50
ARTHUR GROUSSIER. — Constitution du Grand Orient de France par la G.L.N. (1773)	10.—
.. La Vérité sur la Franc-Maçonnerie.....	0.50
.. Discours et Documents maç. du XVIII ^e siècle.....	1.25
D ^r RAYMOND CORBIN. — Symboles initiatiques et Mystères chrétiens. Préface d'André Lebey. Couverture dessinée par St.-J. Landau.....	2.50
R.-C. FEUILLETTE. — Précis de l'Histoire du Grand Orient de France (5 ^e mille).....	2.—
EDMOND GLOTON. — Instruction maçonnique aux Apprentis..	1.30
» Memento des Grades de Perfection.	} 1.—
» Memento des Grades Capitulaires (les 2)	
» Memento des Grades Philosophiques..	
ALBERT LANTOINE. — Hiram au Jardin des Oliviers, avec un portrait de l'auteur, bois gravé de P.-A. Gallien....	1.25
ANDRÉ LEBEY. — Le Secret du Temple.....	2.25
A. MICHA. — Le Temple de la Vérité ou la Franc-Maçonnerie dans sa véritable doctrine.....	6.—
D ^r CAMILLE SAVOIRE. — Regards sur les Temples de la Franc-Maçonnerie	4.50
LOUIS LACHAT. — La Franc-Maçonnerie opérative	3.—
GUISEPPE LETI et LOUIS LACHAT. — L'Esotérisme à la Scène..	2.50

Les frais de port pour les livres marqués d'un * sont à la charge de l'acheteur.

Ces différents imprimés ne sont livrés que sur justification des titres maçonniques.

N. B. — La librairie V. Gloton, à Paris (voir aux annonces) est dépositaire pour la France et les Colonies des ouvrages indiqués aux numéros 1 à 8, payables à raison de 5.— frs. français pour 1.— fr. suisse. Elle reçoit également les abonnements au Bulletin.

Éditions du "Symbolisme"

	Fr. français
OSWALD WIRTH : Planches enluminées du Tarot, reconstitution des 22 Arcanes dans l'esprit et le style des originaux	30.—
Introduction à l'étude du Tarot	6.—
Le Tarot des Imagiers du Moyen Age, avec nombreuses figures explicatives et 11 planches hors-texte	100.—
Le Poème d'Ishtar, Mythe babylonien interprété dans son ésotérisme	5.—
L'Idéal Initiatique, tel qu'il se dégage des rites et des symboles. Edition complétée	12.—
Le Symbolisme occulte de la Franc-Maçonnerie.....	5.—
Catholicisme et Franc-Maçonnerie	1.50
Le Symbolisme Hermétique dans ses rapports avec l'Alchimie et la Franc-Maçonnerie (2 ^e édition)	30.—
Les Mystères de l'Art Royal	25.—
La Franc-Maçonnerie rendue intelligible aux Francs-Maçons : I. Le Livre de l'Apprenti ; II. Le Livre du Compagnon ; III. Le Livre du Maître. <i>Chaque manuel</i>	9.—
<i>Les trois réunis en un volume relié</i>	45.—
ARMAND BEDARRIDE : Le Travail sur la Pierre brute (2 ^e édition)	6.—
Règle et Compas	6.—
Les Mystères de l'Etoile Flamboyante. La Lettre G	7.50
La Morale du Franc-Maçon (derniers exemplaires).....	5.—
LEO HEIL : Le Grand Secret des Kabbalistes	5.—
ALBERT LANTOINE : Histoire de la Franc-Maçonnerie Française (3 ^e édition)	35.—
Le Rite Ecossais ancien et accepté	40.—
Un Précurseur de la Franc-Maçonnerie, John Toland (1670-1722)	24.—
JACQUES MARÉCHAL : Essai sur l'Idéal Maçonnique	7.50
J.-M. RAGON : De la Maçonnerie occulte et de l'Initiation hermétique. Nouvelle édition précédée d'une introduction par Oswald Wirth	20.—
A. SIOUVILLE : Le Prince de ce Monde et le Pêché originel...	9.—
Anciennes années du Symbolisme, 1913-14, 1926, 1927, 1928, 1929 et 1930. Chaque année	20.—

Editions Maçoniques

*de la Resp. Loge « La Parfaite Intelligence et l'Etoile Réunies »,
à l'Or. de Liège :*

S'adresser pour l'envoi de ces brochures à M. Gegentilien, 172, Bd. d'Avroy, Liège, mais virer la somme correspondante au compte chèque postal n° 1294.55 Liège, Belgique, de M. Léon Delfet.

N. B. — La Grande Chancellerie se chargera volontiers, pour être agréable aux lecteurs du « Bulletin », de transmettre les commandes.

J. DEBRUGE. — Abrégé de l'Histoire de la R. L. La Parfaite Intelligence et l'Etoile Réunies.....	Frs. belges	2.—
H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Le Pantheisticon de Toland (1720)	»	5.—
H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Entretiens maçonniques de Lessing. Réédition des 3 premiers et traduction des 4 ^e et 5 ^e entretiens	»	5.—
Un effort vers la Tradition, vers l'Unité et vers l'Idéal	»	5.—

Editions de la Ligue Internationale des Francs-Maçons

		frs. ss.
F. UHLMANN. — Petit Manuel de la Franc-Maçonnerie, broché		3.50
	relié	4.50
Le même en allemand		
» Die Grosse Werklehre der Freimaurerei, br.		3.50
	relié	4.50
» 1. Le Livre de l'Apprenti.....	P'ex.	1.25
	P'ex.	1.25
	P'ex.	1.25
Les mêmes en allemand		
E. LENNHOF. — Die Nordamerikanische Freimaurerei.....		2.—
ED. PLANTAGENET. — La Franc-Maçonnerie française.....		2.—
(Id. en allemand).		

Editions Maçoniques

de la Resp. Loge « La Parfaite Intelligence et l'Etoile Réunies »,
à l'Or. de Liège :

S'adresser pour l'envoi de ces brochures à M. Gegentilien, 172, Bd. d'Avroy, Liège, mais virer la somme correspondante au compte chèque postal n° 129-155 Liège, Belgique, de M. Léon Deffet.

N. B. — La Grande Chancellerie se chargera volontiers, pour être agréable aux lecteurs du « Bulletin », de transmettre les commandes.

J. DEBRUGE. — Abrégé de l'Histoire de la R. L. La Parfaite Intelligence et l'Etoile Réunies..... Frs. belges 2.—

H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Le Pantheisticon de Toland (1720) » » 5.—

H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Entretiens maçonniques de Lessing. Réédition des 3 premiers et traduction des 4^e et 5^e entretiens » » 5.—

Un effort vers la Tradition, vers l'Unité et vers l'Idéal » » 5.—

Editions de la Ligue Internationale des Francs-Maçons

	frs. ss.	
F. UHLMANN. — Petit Manuel de la Franc-Maçonnerie, broché	3.50	
	relié 4.50	
Le même en allemand		
» Die Grosse Werklehre der Freimaurerei, br.	3.50	
	relié 4.50	
» 1. Le Livre de l'Apprenti.....	Pex. 1.25	
	2. Le Livre du Compagnon.....	Pex. 1.25
	3. Le Livre du Maître.....	Pex. 1.25
Les mêmes en allemand		
E. LENNHOFF. — Die Nordamerikanische Freimaurerei.....	2.—	
ED. PLANTAGENET. — La Franc-Maçonnerie française.....	2.—	
(Id. en allemand).		